

BCE : 0422.287.421

PERIODIQUE

« CENTRE FEMMES / HOMMES - VERVIERS »

Centre d'Aide, d'Information et Education permanente - pluraliste

Pour l'Egalité entre les Femmes et les Hommes

rue de Hodimont 44 - 4800 Verviers



Besoin d'aide ?
d'une écoute ?
d'un conseil ?

Siège social : rue de Hodimont 44 – 4800 Verviers
Ed. Responsable : Jeannine GERLACH
Werthplatz 48 – 4700 Eupen
N° de compte CBC : IBAN BE12 7320 6296 6892 – BIC: CREGBEBBXXX
N° d'entreprise : 0422.287.421
email : info@cfhv.be - site internet: www.cfhv.be

NOS PARTENAIRES PRIVILEGES



Ph. ALBERT—VANESSE
Copieurs - Informatique
avenue Nicolai 41
4802 HEUSY

Tél. : 087/ 29 39 00

Marie Claire Hérent

hypnothérapeute/astrologue conseil

Spirales asbl

centre holistique de développement
personnel

rue d'envoz 15
B- 4218 Couthuin

gsm: +32(0)498576584

Tél: +32(0)85712065

Fax: +32(0)85514779

ahmch77@skynet.be



CABLERIE D'EUPEN
Chevalier BOURSEAUX
Rue de Malmedy 9
4700 EUPEN
087/ 59 70 00



MAISON DE LA LAICITE
Rue de Bruxelles 5
4800 VERVIERS
087/ 23 13 73



CRVI
Rue de Rome 17
4800 VERVIERS
087/ 35 35 20



VILLE DE VERVIERS
Place du Marché 55
4800 VERVIERS
087/ 32 53 25

LE CENTRE FEMMES / HOMMES – VERVIERS ASBL
répond à toute demande d'aide et d'information sans distinction d'opinion
politique ou philosophique

Nos assistantes sociales / médiatrices de dettes reçoivent :
les lundis, mardis et jeudis matins sur rendez-vous

087/ 33 18 76

Adresse mail: service.social@cfhv.be

Notre juriste reçoit :
les mardis matins et sur rendez-vous
0497/ 70 77 00



Chères amies, chers amis,

Les inondations de 2021 en Belgique font partie d'une série de débordements qui affectent l'Europe de l'ouest depuis le 13 juillet 2021. En Belgique, les provinces de Hainaut, de Namur, de Liège, de Luxembourg, du Brabant wallon, de Limbourg et la Région de Bruxelles-Capitale sont touchées. Sources Wikipédia

D'importantes chutes de pluies diluviennes consécutives ont arrosé la Belgique depuis la deuxième semaine de juillet 2021. Ces précipitations se sont intensifiées les mardi 13 et mercredi 14 juillet provoquant des débordements de ruisseaux et de rivières principalement dans le Sud du pays et pour nous la Province de Liège.

Le jeudi 15 juillet, la Vesdre, l'Ourthe, la Meuse et leurs affluents sortaient de leur lit et inondaient une bonne partie des communes qu'elles traversent.

L'eau est arrivée comme un tsunami en cassant et en emportant tout dans son torrent, en s'engouffrant dans les maisons jusqu'à des 3 ou 4 mètres de haut, si pas plus, en emportant des parties de maisons, cassées ressemblant à « des jeux de cartes » avec les meubles à l'intérieur. Les voitures parkées le long des chemins et dans les parkings se fracassaient les unes contre les autres et notamment à Verviers. Partout ailleurs, quelques pauvres personnes qui n'avaient pas pu se mettre à l'abri ont été emportées par les flots dans des avaloirs ou autres.

Cela ressemblait à un mauvais film de science-fiction.

Après ce cataclysme, le plus meurtrier de l'histoire du pays, le Gouvernement wallon a reconnu les inondations des 14, 15 et 16 juillet 2021 comme catastrophe naturelle.

De mémoire d'historien et des anciens des régions sinistrées, on ne se rappelait pas d'un bouleversement pareil.

Les habitants ont toujours aimé vivre près des cours d'eau inconscients des dangers que la rivière pouvait engendrer quand elle se fâche. Il faut dire aussi que ces logements étaient très anciens et les loyers en étaient très accessibles pour les personnes à bas revenus.

Le barrage de la Gileppe fut construit à la moitié du 19^e siècle (1878) en vue de réguler le débit des eaux qui provenaient de la rivière Gileppe et du ruisseau Louba, des eaux pures qui descendaient des Fagnes. C'était une qualité recherchée pour le lavage des laines.

C'est d'ailleurs ce qui a contribué à la renommée de l'industrie lainière verviétoise et eupenoise.

Le barrage fut rehaussé de 16 mètre en 1971 (volume du barrage : 25 millions de m³).

L'idée de construire un barrage à Eupen remonte à la fin du XIX^e siècle (1998). À l'époque, les eupenois de la ville basse craignaient la fiabilité d'un tel mur, qui en cas de rupture aurait entraîné la destruction de la ville basse d'Eupen. La construction de celui-ci s'est échelonnée sur de nombreuses années.

Une des raisons de sa réalisation était le réglage des cours d'eau servant à l'industrie de la région verviétoise. Il aura fallu attendre la fin de 1935 pour voir le début de la construction du barrage d'Eupen. Elle fut interrompue pendant la seconde guerre mondiale de 1942 à 1946.

Le barrage a pu être terminé et inauguré officiellement en 1951, soit plus de quinze ans après le début des travaux. Finalement, c'est en aval du confluent des rivières la Vesdre et du ruisseau du Getzbach, à peu près à quatre kilomètres du centre d'Eupen, qu'il a été érigé.

Le barrage de retenue est alimenté par les trois ruisseaux Weserbach, Getzbach et Hillbach. Le mur du barrage, y compris l'ancrage au sol, mesure 63 mètres de haut, la hauteur de la retenue étant de 57 mètres. Ce mur de béton, également appelé « barrage-poids », résiste à la pression de l'eau par son propre poids. Lorsque le barrage est plein, la surface du lac s'étend alors sur 126 hectares.

Le sol du barrage est constitué d'ardoise argileuse et de roche, et non de calcaire. Il en résulte que l'eau contient très peu de calcaire et qu'elle est très douce. Par contre, cette eau attaque les canalisations en plomb, cuivre et fer et les rend poreuses. C'est la raison pour laquelle la dureté de l'eau a été augmentée dans les installations de la station de traitement des eaux du barrage de la Vesdre. Dans sa conception, le barrage a également été équipé pour prévenir des inondations dues à des pluies torrentielles. Il est en effet doté de deux vannes sous des portiques de 12,5 m de large et qui permettent un écoulement d'eau dans le

lit de la Vesdre jusqu'à 230 m3 par seconde.
Apparemment, cela n'a pas marché !

Tout a été prévu pour protéger la population, mais n'oublions pas que l'humain est si dépourvu devant les déchaînements de Mère Nature. Celle-ci reprend ses droits quand elle le décide.

On sait qu'à l'avenir, le changement climatique pourrait apporter son cortège de débordements et de dévastations. Il faudra y prendre garde !

Le nombre de décès dus aux inondations de juillet dernier se monte à 39 en Wallonie et 24 victimes dans la vallée de la Vesdre.

C'est aussi la désolation dans les entreprises qui bordent la rivière :

la Câblerie d'Eupen, le plus gros employeur de la communauté germanophone avec ses 850 travailleurs, a été à l'arrêt complet. Ses trois sites ont été noyés.

Il en est de même de la grosse imprimerie Kliemo également à Eupen, tandis que la beurrerie Corman à Goé devra sans doute mettre ses 420 travailleurs au chômage technique.

A l'Est de Verviers, deux fleurons du textile ont été sous eau :

Traitex, est le dernier lavoir de laine du pays et la seule unité de carbonisage d'Europe. Les eaux ont traversé l'entreprise détruisant la division lavage. Elle est totalement anéantie. Il reste la ligne carbonisage, mais il n'y a pas d'eau ni d'électricité pour alimenter les machines. Les nouvelles machines achetées en avril n'avaient pas encore pu être assurées contre les inondations (300.000 €).

Le stock de laine est noyé et une cinquantaine de travailleurs sont concernés. La société Iwan Simonis, leader sur le marché des draps de billard annonce des dégâts colossaux. Encore une cinquantaine de travailleurs concernés.

Toujours à l'Est de Verviers, la blanchisserie Depairon, 160 travailleurs, est totalement sinistrée. Elle dessert notamment l'hôpital de Verviers.

Le sinistre est total : les machines + les stocks de vêtements de travail sont noyés.

Rien qu'en additionnant ces quelques entreprises, nous arrivons à plus de 1 500 travailleurs qui ont dû quitter leur emploi ou s'inscrire en chômage.

Le secrétariat social de l'UCM a commencé à chiffrer les demandes pour mise en « chômage technique ». Ce sera sans doute par milliers !

6 mois plus tard, on constate que les berges de la vallée de la Vesdre ont été complètement détruites, que 45 à 50.000 maisons sont toujours inhabitables, que 3.100 personnes n'ont pas encore retrouvé de logement. Installation de certains par la Croix-Rouge dans 30 mobil homes dans la région de Vaux-sous-Hèvremont, voire Chaudfontaine et Angleur, où des commerces sont détruits, ils n'ont plus leur outil de travail, ils doivent payer un loyer et ne plus rien gagner. Après 6 mois, les assurances se font tirer l'oreille pour rembourser les dégâts.

A Ensival, l'école est complètement détruite et on pense ne plus pouvoir la reconstruire, 250 maisons ne peuvent pas être occupées car il faut les stabiliser avec l'aide des compagnies d'assurances, les architectes et les propriétaires et 14 autres seront démolies. Le pont d'Ensival a été détruit et il faut réparer 8 km de berges, 74.000 dossiers ont été rentrés aux assurances et les experts sont débordés.

Six mois après les inondations, la crue de la Vesdre n'en a pas fini avec la vallée et ses habitants. Pour clôturer tous les dossiers d'indemnisation, il y en aura, d'après certains experts, encore au moins pour 1 an.

En arriver à un point pareil, ne pensez-vous pas qu'il faudrait se poser les bonnes questions pour l'avenir, à une autre façon de vivre aux abords des cours d'eau afin d'éviter de nouvelles catastrophes ?

Donner une bonne formation aux collaborateurs du SPW au système d'alerte européen. Deux collaborateurs doivent de tous temps être présents et surveiller les barrages pour prendre les bonnes initiatives à temps. Creuser et nettoyer le lit des rivières pour que les barrages puissent déverser le trop plein d'eau en cas de pluies torrentielles incessantes.

Les lits des rivières ne sont jamais entretenus, on l'entend souvent assez. Essayer de relever au maximum le rez-de-chaussée des maisons situées près de la rivière pour empêcher l'eau d'entrer. Les habitants sur place connaissent la façon d'agir. Il faudrait arrêter de tout bétonner.

Faudrait-il arrêter de construire des habitats près des cours d'eau ?

Je ne crois pas car ces habitats ont beaucoup de charme et cela se fait dans tous les pays, mais la question est de savoir comment on peut construire à proximité des cours d'eau.



Mot de la Présidente



« Bonjour à toutes et à tous, en vos titres, grades et qualités,

Au nom du Centre Femmes / Hommes-Verviers, je vous souhaite la bienvenue et je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui.

Je remercie tout particulièrement Monsieur André LEPAS, Président de la Maison de la Laïcité, d'avoir mis gracieusement à notre disposition ce bel outil qu'est la salle dans laquelle nous nous trouvons actuellement ainsi que son personnel pour une collaboration active et précieuse.

Je remercie également Gaëlle DENYS, Présidente du CPAS de Verviers, de bien vouloir introduire notre colloque / débat :

« La pauvreté frappe à toutes les portes »

Je remercie chaleureusement Madame MAHY, Secrétaire Générale du Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté d'être venue de Bruxelles où elle quitte déjà une autre présentation, pour nous accompagner lors du colloque / débat. Peut-être pourrait-elle nous donner des pistes à suivre pour aider les moins bien nantis à sortir de leur détresse ? N'oublions pas qu'en Belgique, la pauvreté touche un enfant sur quatre.

Cette pauvreté reste une grave atteinte à la dignité et aux droits humains.

Je remercie de tout cœur nos partenaires, les associations qui ont bien voulu coopérer pour nous offrir cette conférence / débat de choix. La pauvreté n'est pas belle à voir mais elle existe malheureusement, elle frappe à toutes les portes et elle est encore plus visible depuis la pandémie du COVID et des inondations qui ont fortement sévi dans la région.

La pauvreté n'est pas un phénomène nouveau à Verviers, elle a toujours existé et s'est aggravée par le déclin d'une industrie autrefois florissante.

Récemment, la pandémie du Covid 19 et les inondations qui ont frappé durement notre région ont contribué à une amplification du phénomène de pauvreté en très peu de temps.

Plusieurs personnes y ont trouvé la mort et beaucoup d'habitations ont été dévastées par le courant de l'eau et des débris qu'il a charriés.

Ces inondations meurtrières ont touché de nombreuses personnes en situation de pauvreté, mettant encore en lumière les inégalités sociales.

D'autant plus que tous ces logements sont en général les habitations les plus anciennes et les plus modestes.

Du jamais vu chez nous, des milliers de personnes sans logis, pour des millions d'euros de dégâts qu'il faudra payer pour retrouver des logements habitables à plus ou moins longue échéance.

Il faut penser à l'après-inondation en ne laissant personne sur le bord du chemin.

Comme d'habitude, le CPAS et tous les services publics et privés de la ville ont retroussé leurs manches pour aider ceux qui avaient tout perdu afin de leur rendre quelque dignité.

Beaucoup a déjà été fait, mais beaucoup reste encore à faire.

C'est pour cela que nous voulons mettre en évidence le travail et l'importance de ces Services qui sont toujours présents sur le terrain.

N'oublions pas l'aide précieuse qui a été apportée par l'armée et le grand nombre de bénévoles venus de toutes les régions du pays, jusqu'à faire éclater les barrières linguistiques.

La solidarité citoyenne était au rendez-vous.

Maintenant, je passe la parole à notre modérateur et juriste bénévole du Centre Alain HOUART, Docteur en droit de l'ULiège ».

Alain HOUART, Docteur en Droit ULIEGE



« Nous sommes réunis aujourd'hui pour essayer de cerner ce douloureux problème qu'est la pauvreté. Le 17 octobre se tenait la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, ce sujet est donc malheureusement bien d'actualité même si, comme on vient de vous le dire, l'augmentation du Covid et les séquelles des inondations ont encore accentué le phénomène. On pourrait parler de la pauvreté pendant 8 jours, c'est un sujet malheureusement grave et qui touche de nombreuses personnes. Je souhaite, pour la qualité du débat, plutôt le banaliser et le définir pour que chacun ait la possibilité d'intervenir et pour un débat rigoureux. Tout d'abord, voici la définition de la pauvreté : chacun a une sensibilité particulière par rapport à la pauvreté, soit de son expérience personnelle, soit des personnes qu'il connaît, mais il existe des définitions qui ont peut-être la sécheresse de ce qui est scientifique, mais qui ont le mérite de bien délimiter le problème. Le seuil de pauvreté a été défini par la Communauté européenne comme le revenu qui consiste à moins de 60 % du niveau médian d'un pays, ce qui signifie que le seuil de pauvreté n'est pas le même en Suède qu'en Sicile. Chaque fois, on tient compte de l'environnement social dans lequel on essaie d'étudier le phénomène. Le niveau médian en Belgique est de 25 600 €, et si on vous prenez 60 %, c'est donc un montant de 15 400 € par an. Donc, quand on étudie le phénomène de la pauvreté, en matière de statistiques, notamment, on considère qu'une personne seule qui reçoit moins de 15 400 € par an, c'est-à-dire 1 284 € par mois, est au seuil de la pauvreté. C'est donc de cela que nous parlons, ce qui ne signifie pas qu'il n'y a pas d'autres circonstances dramatiques dans la vie qui suscitent notre intérêt, mais nous allons essayer de maintenir le débat à ce niveau-là. En Belgique, quel est le niveau de pauvreté ? Il est évidemment trop élevé d'autant plus que, d'autre part, la Belgique fait partie des 10 pays les plus riches du monde. Vous imaginez ... nous sommes dans un pays riche et malgré cela, il y a 15 % de la population qui est considérée en risque de pauvreté avec des différences régionales : 10 % en Flandre, 19,5 % en Wallonie, et 28 % à Bruxelles ! C'est énorme, et quand j'ai revu ces chiffres, je dois dire que je suis tombé de ma chaise ! On pense à Bruxelles, capitale de l'Europe, avec des parcs magnifiques, etc ... Et on s'aperçoit que 28 % des habitants de la région bruxelloise souffrent de pauvreté ! C'est vraiment un sujet qui devrait nous animer et surtout animer tous ceux qui nous gouvernent. Maintenant, il ne faut pas dire non plus « Oui, mais on ne fait rien ! ». Ce n'est pas vrai du tout, on fait énormément et c'est agaçant d'entendre cela. C'est vrai qu'on fait trop peu, c'est vrai qu'on ne fait pas toujours bien, mais dire cela, c'est injurieux pour tous ceux qui avancent pour faire justement quelque chose et il faut bien dire qu'ils sont nombreux. A titre d'exemple, je vais passer en revue un bon nombre d'institutions qui s'occupent de traiter de la pauvreté : d'abord les institutions de Services publics et ensuite les institutions de Services privés. Au niveau fédéral, il y a un Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale qui a été créé en 1998 et qui est un organisme d'études qui mobilise pas mal d'énergie. Il s'occupe de toute la Belgique puisque, comme son nom l'indique, c'est un Bureau fédéral. La Région wallonne a une Direction de la Cohésion sociale qui dépend du Service public wallon intérieur et action sociale et si je descends au niveau local, la ville de Verviers a évidemment pas mal d'institutions et fait énormément d'efforts puisque dans la population verviétoise, Verviers est la deuxième ville de Wallonie. Cela signifie que les efforts exigés des autorités sont énormes et ces autorités sont partout et doivent faire tout à la fois. Quand on est au levier du pouvoir et qu'il faut prendre des décisions, c'est beaucoup plus difficile. Verviers a son CPAS et Mme Denys nous en parlera. Il y a au sein du CPAS un Dispositif d'urgence sociale dont Madame Fortuna nous parlera. Il existe un Plan de cohésion sociale qui accueille des personnes avec des permanences et tout ce qui est nécessaire pour recevoir les personnes en difficulté. J'aurais voulu vous parler plus longuement de Logivesdre qui fournit un logement social aux personnes nécessiteuses des communes de Verviers, Dison, Herve, Limbourg, Theux, Pepinster, Spa, et Jalhay, ce qui représente plus de 5 000 logements à gérer et entretenir. Comme vous l'avez certainement lu dans la presse, les inondations de juillet ont détruit une partie de ces logements et cela a rendu le travail de Logivesdre encore plus difficile. Madame Lessire, directrice commerciale de Logivesdre et Madame Sisterman, directrice de Royal Télé Service nous avait promis d'être présentes mais ne peuvent être des nôtres aujourd'hui. Nous entendrons des intervenants qui connaissent bien le problème de Logivesdre pour nous en parler. Il existe aussi énormément d'organisations privées. Rien qu'à Verviers, je pense qu'il y en a une quarantaine. Vous connaissez

peut-être Sima, l'Espace 28, le Réseau d'accompagnement alimentaire, le Centre Femmes/Hommes-Verviers, etc. Je ne peux pas les citer tous, il y en a énormément. Au niveau wallon, celui qui mérite d'être cité en tout premier lieu, c'est le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté dont la directrice, Mme Christine Mahy, est présente aujourd'hui. Elle nous parlera de ce Réseau qui regroupe 35 associations ainsi que plus de 30 collaborateurs et qui fait un travail exemplaire, courageux, difficile, et toujours à recommencer car la pauvreté ne s'éteint pas du jour au lendemain ; c'est un travail méritoire qui mérite d'être encouragé. Nous parlerons aussi du Centre F/H – Verviers qui est l'organisateur de ce colloque, du Royal Télé-Service qui est bien connu puisqu'il s'occupe de déménager les personnes qui doivent quitter leur logement, et qui a une très grande visibilité à Verviers. Nous parlerons aussi du Centre médical Le Braséro, et d'une façon générale, de la problématique des maisons médicales, qui est une façon de répondre aux besoins en matière de santé pour des personnes en difficulté. Je terminerai en parlant des organisations mixtes publiques / privées, puisque je vous ai parlé des organisations publiques. La Région wallonne a jugé utile de créer le Réseau social urbain qui est une façon pour elle d'encourager les pouvoirs locaux à créer un Réseau social urbain afin de fédérer les diverses activités privées et publiques. Le Réseau social urbain de Verviers est composé de 2 délégués de la Région wallonne, 19 délégués des pouvoirs publics (CPAS, ville, hôpital public) et 19 représentants du secteur associatif qui est extrêmement dynamique à Verviers. Au point de vue des institutions et de ces intervenants, nous avons la chance d'en avoir plusieurs parmi nous qui vont nous expliquer comment on travaille et comment on fait face à la pauvreté.

Je commencerai par donner la parole à Mme Gaëlle Denys qui est présidente du CPAS et qui est aux premières loges pour affronter toutes les difficultés de la pauvreté à Verviers ».

Gaëlle DENYS, Présidente du CPAS de Verviers



« Tout d'abord, je suis très heureuse d'être ici. En effet, en tant que présidente du CPAS, la thématique de la lutte contre la pauvreté est une thématique qui me tient à cœur. Cependant, j'aurais préféré qu'un colloque comme celui-ci ne se tienne pas, pour que la précarité ne soit plus une thématique prioritaire dans notre société. Ce qui est vraiment désolant, c'est de constater qu'en 2021, de plus en plus de citoyens vivent dans une situation précaire, dans un paysage social qui tend toujours plus à se dégrader. C'est un phénomène qui est multi-dimensionnel et qui se manifeste dans différents domaines de la vie : le revenu, le travail, la santé, le logement, ... La réponse apportée à cette thématique doit aussi être transversale. Pour donner quelques chiffres : le risque de pauvreté ou

d'exclusion sociale en Belgique est de 18,9 %. La précarité énergétique touche 1 ménage sur 4 en Wallonie. 14,1 % de la population vit dans un ménage ne disposant pas d'un revenu de 15 403 € par an. Le risque de pauvreté des chômeurs concerne 1 personne sur 2. En 2019, 11 % de la population belge était confronté à une situation de privation matérielle. Le risque de pauvreté touche

1 personne sur 5 en Wallonie, et pour les familles monoparentales, ce taux grimpe à 1 famille sur 2. Derrière ces chiffres, il y a des personnes dont la qualité de vie n'est pas conforme à ce qu'on appelle la dignité humaine. Alors, on classe ces personnes, on essaie d'identifier les marqueurs, leur appartenance à la population pour analyser les facteurs qui les ont amenées à se retrouver dans cette situation. Dans ces sous-groupes, on peut notamment citer les personnes à faible niveau d'instruction, les personnes au chômage, les locataires, les personnes en charge de famille monoparentale (souvent des femmes), et puis n'oublions pas toutes les personnes qui cumulent ces différentes situations. Ne pas avoir de travail est l'un des premiers critères, mais il ne faut pas oublier ceux qui ont un emploi temporaire, intérimaire ou mal payé. Aujourd'hui, encore beaucoup trop de citoyens ont un revenu qui ne leur permet pas de mener une vie digne et d'autres font face à un endettement, voire un surendettement qui les entraîne dans une spirale de surendettement négative.

Trouver un logement correct ou abordable permet d'avoir un lieu de résidence fixe et il s'agit donc d'un enjeu majeur. La situation catastrophique du logement dans notre arrondissement s'est aggravée avec les inondations. Encore aujourd'hui, de nombreuses personnes ont des problèmes de santé et remettent leurs soins à plus tard pour des raisons financières.

Bon nombre d'enfants sont aussi confrontés à l'école à des inégalités sociales qui affectent leur parcours scolaire. Et comme si tout cela ne suffisait pas, les personnes en situation de pauvreté se heurtent constamment à des préjugés douloureux sous les termes de profiteurs, de pollueurs, de fainéants, voire même de fraudeurs...

Au-delà de l'analyse, ce qu'il faut maintenant, ce sont des réponses pour aboutir à des mesures concrètes et budgétisées et à des mesures qui sont encore une fois transversales. Avoir un logement qualitatif sur le plan énergétique, une offre suffisante en matière de soins de santé, un emploi convenable, une dynamique de relocalisation de l'économie, des solutions de mobilité efficaces et durables, des moyens technologiques pour la formation dans une société de plus en plus digitalisée, des infrastructures pour la petite enfance, des infrastructures sportives, des initiatives de participation citoyenne, ... Ces nombreux défis sont mis en lumière par les ASBL et les ONG, et nous aurons encore l'occasion d'en reparler tout au long de ce colloque quant à leur rôle majeur. J'aimerais maintenant toucher un mot sur le rôle des pouvoirs publics : la lutte institutionnelle contre la pauvreté demande une coopération entre les entités fédérales et fédérées. En juillet dernier, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'établissement de stratégies au plan fédéral en matière de pauvreté et d'inégalités, une relance de la Wallonie

suite aux inondations en juillet dernier, la volonté de faire face à la paupérisation croissante de sa population avec un budget de presque

2 milliards avec les objectifs stratégiques de l'axe 4 de ce Plan, intitulé « Soutenir la solidarité et l'inclusion sociale ». Tout cela, c'est bien beau. Espérons qu'il ne s'agit pas juste d'une énième note de bonne intention et que les actions soient à la hauteur des défis actuels. Au plan local, la lutte est assurée par les CPAS. Le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration ou d'une aide équivalente a augmenté de 70 % sur les 15 dernières années. La crise sanitaire étant passée par là, il y a davantage de personnes que par le passé. Nouvelles missions, nouveau public. Aujourd'hui, le CPAS n'est plus le dispositif résiduaire tel que prévu par la loi organique. Les CPAS des communes sinistrées à la suite des inondations travaillent sans relâche pour aider les personnes sinistrées. Cette catastrophe sans précédent a induit un nombre supplémentaire de personnes dans la précarité. A Verviers, les quartiers les plus touchés par les inondations sont ceux qui abritent les populations qui étaient déjà les plus touchées par la précarité. D'après nos calculs, 60 % des ménages verviétois victimes des inondations sont des personnes précarisées. A cela s'ajoute la pandémie du Covid qui n'est pas encore derrière nous et cette crise a exacerbé et continue d'augmenter les inégalités déjà existantes. Il est plus facile de parler de la pauvreté que de la vivre. Il est important en tant que décideurs de trouver des solutions. Nous nous y employons au CPAS de Verviers et de manière concrète, par des Services qui sont vraiment spécifiques, qu'il s'agisse de l'aide sociale, de l'aide à l'enfance, de l'énergie, ... Tous ces Services contribuent finalement à essayer de trouver des réponses à ces différentes problématiques. Cependant, le CPAS seul ne peut mener à bien ces combats mais heureusement, au quotidien, nous avons la chance de travailler avec des acteurs de la société civile et beaucoup d'acteurs sont présents aujourd'hui dans ce panel d'intervenants. Eradiquer la pauvreté reste la priorité absolue, nous ne l'oublions pas. Notre objectif est certes ambitieux mais il justifie que nous continuions à y mettre tous les moyens en synergie pour y parvenir ».

Alain HOUART ; modérateur

« Beaucoup de Services ont été créés pour répondre au mieux aux besoins de la population. Le CPAS est véritablement devenu une institution indispensable dans la lutte contre la pauvreté en région wallonne, hélas. Sur l'intervention de Mme Denys, il y a certainement des questions auxquelles elle pourrait répondre.

Question :

- Vous avez parlé de 60 % des ménages touchés par la précarité. Était-ce déjà le cas avant les inondations ou est-ce dû aux inondations ?

Réponse :

- « Ce chiffre est uniquement basé sur les ménages recensés comme ayant subi les inondations. A Verviers, nous avons 4 693 ménages qui ont subi les inondations et sur ces ménages, nous avons identifié + de 2 700 ménages qui sont considérés comme précaires et uniquement sur certains critères. La Croix-Rouge a mis en place un projet consistant à verser de l'argent à des personnes identifiées en grande précarité et parmi les critères établis, ils ont déjà identifié + de 2 700 ménages parmi les plus précarisés qui recevront cette aide. Cela fait 60 % des ménages sinistrés. Il s'agit de personnes qui bénéficient du revenu d'intégration ou équivalent ».

Christine MAHY, Secrétaire générale du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté



« Merci de m'avoir invitée et merci pour vos remerciements mais sans tous les acteurs de terrain, le Réseau wallon pourrait faire peu de choses. Je pense que vous mettez aujourd'hui sur la table un échange de questions qui est quand même terrible dans notre société. La Belgique est le 10^{ème} pays le plus riche et compte un taux de pauvreté terriblement élevé et derrière les chiffres annoncés, on ne voit que la population recensée. Avec les statistiques, on ne compte que des gens qui sont dans les normes administratives, etc etc... mais si on ajoutait les catégories de personnes sans-papiers ou qui sont à la rue sans être recensées nulle part, les personnes qui sont dans la prostitution, ... ces chiffres seraient encore plus élevés ! La Croix-Rouge a comptabilisé 60 % de personnes ayant droit aux

aides mais en réalité, c'est dramatiquement plus que cela. Vous avez une idée affligeante et sous-évaluée de la réalité de ce qui se vit. La pauvreté est aussi sous-évaluée aujourd'hui car il y a une espèce de dramatique mise en concurrence de la petite classe moyenne qui est dans des chiffres, juste au-dessus de ce qui permet d'avoir droit à des aides, soit parce que les gens sont propriétaires, ou autre. Pourtant, ils sont en train de s'effondrer, qu'il s'agisse de droit au logement, d'aide pour payer les études supérieures, ... Malheureusement, une fois que les finances des ménages se trouvent légèrement au-dessus des seuils, ceux-ci n'ont pas droit à une aide et ils sont pourtant en état de pauvreté. Toutes ces personnes ne sont pas recensées et leur situation est souvent dramatique. Certains acteurs du monde politique mettent en concurrence les aides. La Croix-Rouge a beaucoup aidé durant les inondations et on s'est aperçu que les personnes qui reçoivent ne sont pas en défaut mais que le système ne permet pas de gérer correctement tout cela. Comment faire pour que les personnes qui sont dans la pauvreté aujourd'hui n'y soient plus demain ? Comment faire pour que les gens en pauvreté soient stabilisés ? Les problèmes tombent de partout : la crise du Covid, les inondations, ... Avant, on avait la crise bancaire, la crise de l'emploi, ... Depuis les années 70, on dit aux gens de se serrer la ceinture et que cela va aller mieux mais en réalité, ils se serrent toujours la ceinture et cela ne va pourtant pas mieux ! Pour toute une partie d'entre eux, cela s'aggrave et c'est compliqué.

Notre réseau fédère les associations en Wallonie et le but est surtout d'établir un dialogue avec les personnes concernées qui ont besoin de tout, qui subissent la dégradation dans le regard des autres, qui sont stigmatisées, ... La pauvreté n'est pas seulement de ne pas avoir assez d'argent pour payer les factures, être surendetté, avoir peur des huissiers, chercher un abri de nuit, ... Mais c'est aussi la manière dont progressivement s'est installée dans notre société une explication de cet état comme si les gens étaient responsables de l'état dans lequel ils sont. On a individualisé en quelque sorte les causes de la pauvreté plutôt que de faire une analyse politique permettant de savoir ce qui génère cette réalité de la pauvreté. Personne ne se lève le matin en se disant : « pourvu que le loyer soit trop élevé », « pourvu que je perde mon emploi », « pourvu que je provoque un accident de voiture », ... Tout le monde espère que sa vie va être la plus fluide possible et que chacun obtiendra les soutiens et aides possibles aux moments difficiles de la vie. Tout le monde a besoin un jour d'une aide, même parfois ceux qui sont pourtant dans l'aisance matérielle. C'est toujours dur à vivre probablement psychologiquement pour tout le monde mais c'est plus facile lorsque l'on a les moyens d'avoir recours à tout les Services qu'il faut, avoir recours aux connaissances qui peuvent aider, à un terreau familial parfois très nourri qui peut aider, etc. Alors que pour les personnes dans la grande précarité, il y'a un éloignement de la société ; on remarque un effritement des relations, un isolement et tout un tas de choses qui font que ces personnes sont encore plus défavorisées. Ces problèmes ne sont pas à mettre à l'actif des personnes concernées mais il faut se questionner pour savoir comment les personnes ne s'en sortent pas alors qu'il y a autant de Services, d'organes, d'associations, ... qui existent depuis la naissance jusqu'à la mort. Qu'est-ce qui fait qu'il y a des « rendez-vous ratés » systématiques qui provoquent une escalade vers le trop peu de tout et la déconsidération ? Pourquoi trouvons-nous que c'est important de travailler avec les personnes concernées pour essayer de lutter contre la pauvreté ? On veut partir de leur connaissance de la vie dans le trop peu de tout car on ne soupçonne pas, lorsque l'on n'est pas confronté soi-même au trop peu de tout comment on n'est pas assez aguerri, on ne connaît pas les subtilités, on n'imagine pas comment les gens doivent avoir des comportements de débrouille. Parfois, on ne comprend pas ces comportements de débrouille qui sont qualifiés de tricherie, mais parfois, c'est de la survie qui est absolument nécessaire. Je ne dis pas qu'il faut avoir été pauvre pour être autorisé à combattre la précarité mais par contre, se passer de la parole et du savoir de ces personnes-là, c'est se passer d'une part importante de ce qui peut nourrir la bonne décision politique, la bonne réorganisation d'un travail, ... C'est ce qui manque dans notre société car on a un peu tendance à penser qu'on peut parler pour les autres, qu'on peut savoir pour eux, qu'on peut décider à leur place car il y a un aimant parfois très subjectif qui atteint les personnes en grande précarité. Le trop peu qu'elles ont dans leur poche fait qu'on finit par penser que c'est parfois trop peu dans leur tête. On se dit qu'elles sont trop peu qualifiées et qu'il vaut mieux réfléchir entre professionnels, entre chercheurs, et on va voir pour eux ce qu'il y a lieu de mettre en place. On ne dit pas qu'il n'y a que les personnes concernées qui peuvent réfléchir pour améliorer les dispositifs qui existent et donner des idées, mais ne pas les avoir consultées, là, c'est un vide absolu qui manque et qui peut faire déraiser sur les solutions qui sont trouvées, etc. Donc, c'est une vraie question et c'est intéressant de dire qu'il y a beaucoup de choses. On est dans un pays riche. Il y a quelques années, je me disais qu'on n'arrivait pas à réduire la pauvreté et pourtant, je constate qu'il y a de plus en plus d'emplois d'assistants sociaux, d'éducateurs, ... plus d'associations, etc etc. Ne croyez pas que je tire à boulets rouges sur l'associatif quand je dis ça. Je ne dis pas que ce sont les travailleurs sociaux qui ne font pas bien leur travail, mais à un moment donné, on est obligé de se poser des questions dans la société et c'est le rôle des réseaux. Il faut savoir où l'on est au niveau de la pauvreté. Est-ce que l'on n'est pas trop sur le chemin -depuis des années - d'organiser une gestion de la pauvreté et pas une sortie de la pauvreté dans la manière dont tous les Services publics sont organisés, dans la manière dont l'argent et les chiffres sont utilisés ? Il y a tellement de chiffres sur la richesse et il faut savoir aussi s'intéresser à la richesse. C'est vraiment pour se poser ces questions que l'on se voit aujourd'hui, pour savoir comment se les poser. Cette multitude de Services qui existent... et que voit-on aujourd'hui ? Qu'on a toujours envie d'en créer un de plus, et un de plus, et un de plus... ! Il y a de plus en plus de gens qui s'appauvrissent matériellement. Il y'a de plus en plus de gens qui ont recours à l'aide alimentaire. Il y'a de plus en plus de gens qui ont perdu confiance dans nos institutions et ne voient pas comment on peut les aider à sortir de la réalité dans laquelle ils sont. Est-ce que l'on va continuer à créer une multitude de Services ou est-ce que l'on va se poser nous aussi la question pour laquelle dans énormément de Services publics et institutions, les travailleurs se disent : « Est-ce que l'on va continuer à travailler dans un puits sans fond ? » On sait bien qu'on va faire tout ce qu'il faut ; on sait bien qu'il y'a énormément de gens qui seront aidés valablement mais peu d'entre eux sortiront réellement la tête hors de l'eau. On peut parler des méthodes et de tout ce que l'on veut, mais la majorité des travailleurs sont animés par le souhait que cela aille vers le haut. Encore faut-il que le contexte offre l'opportunité que cela aille vers le haut et donc, en cela, pour nous, au Réseau, le gros travail dans la lutte contre la pauvreté, est parfois moins de s'intéresser aux acteurs sociaux que de s'intéresser aux politiques structurelles autres qui sont à l'origine de la pauvreté dans notre pays. Prenons l'enseignement, par exemple. On a dans notre pays un enseignement obligatoire qui cristallise les inégalités. Cela fonctionne bien avec des enfants issus de familles aisées mais cela fonctionne nettement moins bien avec des enfants issus de familles pauvres et d'origine étrangère. Ce n'est pas deux enseignements différents, on ne parle pas d'écoles pour les pauvres et pour les riches. Quand on prend la statistiques sur les enfants de familles aux revenus les plus élevés, on fait partie de l'enseignement le meilleur au niveau européen, mais quand on prend les statistiques pour les enfants issus de familles pauvres et immigrées, on remarque que l'on réussit le plus mal et c'est cela qui fait baisser notre moyenne européenne. C'est dire à quel point on réussit mal pour parvenir à baisser une statistique pour que l'on soit finalement les avant-derniers au niveau européen dans l'enseignement. Les inégalités posent problème à ce niveau-là. De nouveau, on ne doit pas les pointer mais c'est un très gros chantier. On doit se poser la question de l'organisation de l'enseignement, comment on choisit son école dans notre pays, ... La question gigantesque qui ne sera, je crois, jamais réglée concerne les réseaux. Pourquoi faut-il des réseaux ? Dans des pays

comme la Finlande et les pays du nord, une des caractéristiques qui aide à lutter contre les inégalités à l'école est que les parents ne choisissent pas les écoles de leurs enfants. Ils ont le droit de donner un avis mais les enfants sont orientés vers les écoles de quartiers et les plus proches. On évite ainsi les tentations d'aller vers d'autres écoles. Le logement est également une grosse question. Ce n'est pas par hasard qu'évidemment, un énorme pourcentage des personnes sinistrées sont celles qui étaient déjà auparavant en grande précarité. Dans les vallées de la Hoëgne et de la Vesdre, on trouve des logements bon marché mais en mauvais état. Cela veut dire qu'il faut se poser la question énorme suivante : « Comment faire pour que ces personnes s'en sortent gagnantes après les inondations ? » La question du logement est une clé de voûte car le logement est prioritaire.

En ce qui concerne les revenus et les statuts, il faut être reconnu et avoir un revenu. Les personnes sans abri et d'origine étrangère ont de nombreuses difficultés à être reconnues. La dématérialisation ne leur permet pas d'avoir accès à de simples services comme, par exemple, acheter un ticket de bus sans carte bancaire. Ces personnes n'ont pas accès au compte bancaire et n'ont donc pas le droit d'effectuer des achats nécessitant un compte en banque. On n'a pas vu des gens sans statut s'appauvrir lourdement mais c'est également le cas pour des personnes avec un statut dégradé, comme les intérimaires, les contrats à temps partiel, les contrats temporaires,... Les statistiques montrent en fait que pendant la crise du Covid, certains ont pu épargner, d'autres ont plongé dans leur épargne, d'autres n'ont pas pu épargner tandis que beaucoup n'avaient déjà pas d'épargne avant. Ces statistiques sont très intéressantes car elles montrent qu'il ne s'agit pas d'une crise économique mais bien d'une crise qui accable la partie la plus faible de la population. Les pauvres ont encore cela qui leur retombe dessus. Tous les revenus sont importants et cela permettrait aux CPAS d'aider davantage les bénéficiaires au lieu de les contrôler. **Il faut absolument supprimer ce foutu statut « cohabitant ».** On est dans un pays qui applique le fait que lorsque 2 personnes cohabitent, il faut encore leur enlever une partie de leurs revenus. Un chômeur qui vit avec un autre chômeur voit ses allocations amputées d'un morceau. Un étudiant vivant avec un autre travailleur n'aura pas ce retrait d'allocations et ils pourront même faire des économies en vue de s'acheter une voiture, ou autre. Par contre, un chômeur vivant avec un travailleur subiront l'amputation d'une partie de leurs allocations, tout comme c'est le cas pour les bénéficiaires de la Grappa. La solidarité intergénérationnelle n'est pas récompensée. Le combat est titanesque mais le Réseau wallon a obtenu du Gouvernement fédéral pour toutes les régions de Wallonie le fait de figer l'application du statut « cohabitant » pour les sinistrés dès lors qu'ils sont relogés au domicile d'un chômeur, d'un pensionné, ... Donc, il faut réunir et mobiliser les associations pour demander au Gouvernement une prolongation de cette mesure à partir du 31 décembre prochain. Autrement, cela n'aura pas lieu.

Au niveau de la santé, des efforts doivent être faits car sans la santé, tout est foutu. On dénombre des personnes dont la santé se dégrade pour cause de pauvreté et de nombreuses personnes sombrent dans la précarité suite à la prise en charge de leurs problèmes de santé. Le Réseau wallon va au contact avec l'autorité politique de la façon la plus régulière possible avec la volonté d'ouvrir le dialogue, ce qui est important.

La population de l'arrondissement a subi de plein fouet les inondations. Il faut donc trouver comment lutter contre les dérèglements climatiques environnementaux de la bio-diversité tout en garantissant une justice sociale pour tous. Savoir comment on ne va pas laisser au bord du chemin les plus vulnérables qui seront ceux qui auront les moins bons logements, qui seront ceux qui garderont les voitures les plus polluantes, qui seront ceux qui s'alimenteront le plus mal avec la nourriture des grandes surfaces, etc... La situation est urgentissime. Comment faire ? C'est un enjeu très important. On parle de construire des logements dans des zones inondables comme en Hollande. On a l'impression qu'il s'agit de science-fiction sauf que quand il y'a de l'argent, tout est permis. Comment fait-on pour essayer de s'aider davantage et de trouver des solutions pour tout le monde et pas seulement pour ceux qui peuvent se sauver par le haut ? Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté travaille sur une réforme majeure de la fiscalité qui serait majeure ; on est associés sur cette réforme avec le Réseau pour une justice fiscale. On ne peut pas tout porter seuls et il y'a des gens plus investis dans une matière avec une connaissance de fond. On sait qu'il faut une réforme fiscale pour permettre un repartage équitable entre tous, mais on s'allie à d'autres qui ont une connaissance plus technique pour monter au créneau avec ces associations. On essaie en effet de suivre la construction des plans de lutte contre la pauvreté ; par moments, on est consultés, à d'autres moments, non. On en a un peu assez d'être trop souvent invités en fin de discussions et cela devient difficile de toucher à quoi que ce soit. Il faut une pratique et une habitude de vraie consultation plus fréquente. On est autour de la table régulièrement. La Région wallonne vient de finaliser son plan de sortie de la pauvreté. On ne peut pas dire qu'on ne sait pas ce qu'il y'a dedans. On l'a vu la première année mais depuis, on ne l'a plus revu et il est passé au Gouvernement. Ce Plan n'a pas encore été médiatisé, on ne l'a pas encore vu mais il existe. C'est ça aussi le contexte dans lequel on travaille. Il y aura probablement des choses intéressantes que le Réseau souhaite mais sera-t-il accompagné d'un budget sérieux ? Il faut que le budget soit orienté sur la sortie de la pauvreté. Il y'a un Plan de sortie de la pauvreté que l'on peut facilement consulter sur le site de la Fédération Wallonie – Bruxelles. A la décharge des politiques, il est vrai qu'on arrive à une 2^{ème} législature et qu'il y'a eu le Covid, les inondations,... On travaille sur d'autres dossiers en permanences et on constate quand même un déséquilibre. On ne s'arrête généralement pas sur les dossiers économiques. En Fédération Wallonie – Bruxelles, le Plan colle fort à la déclaration de politique communautaire et ne s'engage pas fort en matière de résultats mais il y'a quand même des choses qui se font. Il faut toujours recenser aussi ce qui se fait pour pouvoir pousser plus loin et attaquer aussi sur les choses qui n'avancent pas. Par exemple, au niveau de l'enseignement supérieur, il y a énormément à faire en matière de précarité des étudiants mais tout n'est pas réalisé. Par contre, des enveloppes sont données mais on pourrait faire mieux.

Un Plan au niveau fédéral est toujours en construction. On a été consultés au début puis de moins en moins, donc on ne sait pas comment ça avance... Je pense qu'au niveau fédéral, cela ne va pas être simple. Il y'a quelques

semaines, ça a bien avancé mais maintenant, malgré la volonté de la Ministre, on constate que cela ralentit à nouveau. Il y a des tensions importantes au niveau du Gouvernement.

Ce qui n'est pas simple non plus par rapport à la réalité, c'est qu'on peut comprendre que les citoyens et les associations dénoncent les choses depuis longtemps. Ils en ont assez et voudraient plus de radicalité au lieu d'avancer à petits pas. En ce qui concerne le sans-abrisme, il faut y mettre les moyens et avoir la conviction que c'est une évidence que la majorité des personnes dans la rue n'ont jamais souhaité y être. On ne peut pas réussir quelque chose en imposant des décisions. Il faut faire confiance à la population concernée et les aider à concrétiser une sortie du sans-abrisme. Si on ne met pas une politique de sortie du sans-abrisme et qu'on continue à lutter pour aider les sans-abris en hiver, on ne se dira pas qu'on meurt autant en été qu'en hiver du sans-abrisme.

L'autorité publique ne veut pas entendre certaines revendications mais il faut pourtant agir pour faire changer les choses. On a trouvé des milliards pour la crise bancaire, le Covid, ... 25 % de la population wallonne qui est dans la pauvreté, est-ce que ce n'est pas une crise ? C'est des drames familiaux, des pertes d'emploi, ... Il y'a une partie des politiques qui ne trouve pas cela urgent et qui n'agit pas contre cette grande précarité. Par contre, des propositions seront faites prochainement au Gouvernement pour faire baisser les prix de certains biens et services. Il faut réformer beaucoup de choses car aujourd'hui, on repart en sens inverse car plutôt que de régler le problème, on continue d'aider les sociétés de recouvrement de dettes qui vivent de la pauvreté des gens et que se paient au passage et tendent à proliférer toujours plus. On doit mener un combat en collaboration avec les CPAS car les huissiers se réunissent pour tenter de créer des plate-formes de gestion de la dette et veulent se mettre directement en relation avec les CPAS pour gérer la dette des gens. C'est déjà le cas actuellement, rappelle Monsieur Houart. Comment pourrait-on imaginer laisser la main aux huissiers pour gérer la dette des personnes vulnérables ? C'est l'Etat qui doit s'occuper de la dette. Eviter la dette, c'est d'abord éviter les intérêts de retard mais surtout réduire le prix des choses car en Belgique, tout a un prix exorbitant. Pour la téléphonie, c'est scandaleux ! En ce qui concerne l'alimentation, il suffit de passer la frontière pour constater qu'un certain nombre de produits de base sont nettement moins chers dans les pays comme la France, l'Allemagne ou la Hollande.

En Belgique, des tas d'articles sont beaucoup plus chers qu'ailleurs. 5 % de hausse qui s'expliquent par la position géographique mais il y a 5 % supplémnetaires qui ne s'expliquent pas ! Le Gouvernement ne s'attaquait pas au surcoût de 5 % inexpliqué. Donc, aujourd'hui, malheureusement, dans le chemin qui est pris, on continue de voir proliférer les gestionnaires de la dette. Il n'y a quasi plus aujourd'hui un seul hôpital qui ne fait pas appel à des Services de recouvrement de dettes. Il y'a même des établissements scolaires qui font appel à ce type de Services pour réclamer des sommes auprès des familles pour des frais cumulés.

Les CPAS sont acculés parfois car ils sont tellement sollicités qu'ils ne peuvent aider tout le monde. Leur volonté est d'aider mais la législation ne le permet pas car il faut avoir moins de revenus pour avoir droit à l'aide du CPAS. Le CPAS tente toujours d'intervenir par les enveloppes remboursées par le fédéral et cela veut dire que beaucoup de gens n'auront pas accès à une aide et verront leur situation se dégrader avant d'avoir accès à cette aide. On fait du trop peu et du trop juste tout le temps. Il y'a aussi le problème des seuils de pauvreté. A 1 € près, on tombe dans une catégorie qui peut augmenter fortement les taxes annuelles.

Dans certaines familles, lorsqu'un enfant n'est plus à charge, les parents se retrouvent dans une situation dramatique. Les gens tombent dans une spirale infernale et n'en sortent plus ».

Alain HOUART :

« Je vous remercie pour votre vue politique et presque philosophie des problèmes. Vous avez dit qu'on disqualifiait les pauvres et avec la gestion des institutions, on ne trouve pas de sortie à la pauvreté. C'est ce que je vis au quotidien dans la modeste association dans laquelle j'ai la chance de travailler. Vous avez une vue d'ensemble plus complète avec toutes les associations que vous cotoyez et vous avez la chance de voir les choses de manière plus optimiste que ce que je les vois. En tant qu'avocat, et parce que je connais bien le mécanisme judiciaire, je vous propose de prendre l'exemple d'une personne en situation de pauvreté qui reçoit une amende de stationnement de 25 €. Une fois son loyer payé, elle n'a pas les moyens de payer cette amende alors, elle ne la paie pas. Après un certain temps, lorsque l'huissier vient saisir chez cette personne, les 25 € sont devenus ... 700 € ! On va recevoir cette personne en médiation de dettes et on va lui dire : « vous allez payer cette somme à raison de 20 € par mois pendant un siècle ! » Ca me fait bondir ! Je ne suis pas particulièrement communiste mais je dois bien dire que je n'accepte pas ça ! J'ai été avocat pendant 25 ans et 15 ans en tant que magistrat et quand je lis que nous sommes toujours confrontés tous les jours à ce genre de situations, je m'en énerve encore à mon âge ! Et quand j'entends Mme Mahy nous dire qu'on va dans une forme de gestion de la pauvreté plutôt que de la combattre et quand je vois qu'on a l'eau, l'électricité les plus chères d'Europe, ... On ne peut pas dire aux personnes de se passer de toutes ces choses qui font partie des besoins primaires. C'est vraiment choquant et il faut absolument réformer le système.

Lorsque l'on reçoit d'un huissier une dette de leurs clients que sont Proximus, Electrabel, la Ville de Verviers - qui n'est quand même pas la dernière à récupérer les taxes communales - il faut quand même bien le dire ... Tout cela arrive chez le même huissier qui recevra toutes les créances à récupérer chez une même personne . Il se chargera de répartir la récupération de la dette chez les créanciers. Les huissiers sont aux premières loges en matière de dettes car ce sont eux qui récupèrent les dettes auprès des débiteurs. Alors, comment éviter d'avoir des dettes sur des choses pareilles ?

J'ai vraiment apprécié l'intervention de Mme Mahy qui a fait la part des choses et qui n'a pas été excessive. J'aurais encore beaucoup de questions à lui poser ...

Lorsque la santé est en concurrence avec une situation de pauvreté, on a de la pauvreté contre laquelle il est difficile de lutter. Certains organismes, tels que les maisons médicales tentent de répondre à ce problème. Mme Haulet va nous éclairer à ce sujet ».



Christel HAULET, Accueillante à la Maison médicale « Le Braséro » à Verviers

« Je n'aurais pas la prétention de dire que je peux régler les problèmes mais j'y contribue en essayant de donner l'accès à une santé pour tous. Je suis accueillante à la Maison médicale Le Braséro, située rue du Palais à Verviers. Je vais expliquer comment fonctionnent les maisons médicales. Je pourrais parler de ce sujet pendant des heures et je vous propose de suivre une petite vidéo et de repérer les mots-clés qui vous parlent. Cette vidéo

explique ce qu'est une maison médicale. Les mots-clés importants sont : santé de manière globale, prévention, se prendre en charge, solidarité, ... Concrètement, Le Braséro est une ASBL soumise à l'AVIQ et qui fonctionne avec les médecins, infirmières et kinés. Il y a une particularité qui vise au bien-être de tous, autant les patients que les employés. Les décisions sont prises en équipe et chaque voix à la même valeur. Cela s'en ressent chez les usagers qui y sont accueillis. La principale fonction concerne évidemment les soins globaux et de voir de façon pluridisciplinaire comment intégrer le travail en réseau. Il s'agit d'une médecine de proximité. On propose des soins 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 par un système de garde mis en place dans l'arrondissement de Verviers. Les soins sont accessibles financièrement et il y'a aussi des activités de prévention et de promotion de la santé. Cet organisme effectue aussi des statistiques sur les patients et cela permet d'adapter le Service par rapport à celles-ci et joue un rôle d'observateur. Pour cela, la maison médicale Le Braséro est soutenue par la Fédération des maisons médicales qui fêtera bientôt ses 40 ans d'existence. Cette fédération a pris cours au début des années 70 où l'on a constaté que le système de santé fonctionnait déjà à 2 vitesses et il fallait donc réagir pour contrer cette constatation. Un projet de société a été pensé où la santé serait pour tous, c'est alors que les maisons médicales ont été créées. Une charte et des valeurs communes ont été établies. Il y a 5 grandes valeurs qui sont défendues par la fédération : la citoyenneté, l'autonomie, la solidarité, le respect de l'altérité et la justice sociale. Ces valeurs sont fondamentales et permettent à tous d'être entendus selon ses besoins. Sur le territoire verviétois, 3 maisons médicales fonctionnent sur ce mode : la maison médicale Mosaïque, la Bulle d'air et Le Braséro qui n'a que 5 ans d'existence. On fonctionne sur inscription à condition d'être domicilié sur les communes dont le code postal est 4800, 4801 et 4802. Il faut être en ordre de mutuelle ou bénéficier d'une convention avec le CPAS ou FEDASIL. Nous accueillons aussi les personnes qui n'ont droit à rien sous certaines conditions. Au niveau financier, le forfait est appliqué. Un contrat est signé entre la maison médicale, le bénéficiaire et la mutuelle qui, chaque mois, paiera le forfait qui est le même pour tous dans les 3 maisons médicales verviétoises. La maison médicale assurera donc les soins pour les médecins, kinés et infirmières. Les avantages sont nombreux : le forfait permet d'élaborer un pot commun, le bénéficiaire peut se présenter autant de fois qu'il le souhaite pendant le mois, il sera soigné selon ses besoins et non selon ses moyens. Par contre, le forfait ne concerne pas les spécialistes car il s'agit d'une médecine de proximité basique. Les maisons médicales sont des maisons généralistes et non spécialistes. Le Braséro a étendu ses services et permet de consulter une assistante sociale ainsi qu'un psychologue. L'aspect financier est donc un levier important pour lutter contre la pauvreté. Les patients sont reçus dans un lieu commun et ne doivent donc pas à chaque fois réexpliquer leur situation. Les freins sont institutionnels dans le sens où l'on ne peut accueillir plus de patients que permis et actuellement, 1.500 patients sont reçus à Verviers. Pour les personnes en statut particulier, on ne peut en accueillir trop car le pot commun serait vite épuisé. Autre frein : il est difficile de trouver des médecins qui acceptent de travailler en maison médicale.

Question :

- Comment faites-vous lorsque vous recevez des personnes qui ne parlent pas en français ?

Réponse :

- Nous travaillons avec un partenaire qui s'appelle Intercult et qui met à notre disposition des traducteurs pour recevoir les patients en consultation. Nous pouvons également entendre les personnes en visio-conférence et répondre ainsi à leurs questions. Grâce à Intercult, tout le monde peut être soigné et compris.

Serafina FORTUNA, Responsable du DUS – Dispositif d'Urgence Sociale



Notre Service dépend du CPAS de Verviers et a pour but de faire prendre conscience aux bénéficiaires qu'ils ont des ressources et qu'il faut les mettre en évidence pour atteindre une forme d'autonomie. Il faut les aider à exploiter cette autonomie en vue de mettre des ressources en place pour les aider à sortir de leur situation difficile. L'aide alimentaire, les soins, les besoins paramédicaux touchent toutes les populations en énormément de domaines. Depuis environ 4 ans, on constate que la pauvreté prend d'autres visages et des personnes différentes se rendent au DUS ; il s'agit de gens qui n'ont pas l'habitude de pousser la porte des Services sociaux. Il faut que les personnes se déculpabilisent car cela leur arrive souvent suite à des accidents de la vie.

Le DUS est résiduaire et intervient donc en urgence car une aide immédiate est nécessaire. Le DUS mobilise les ressources de chacun et utilise les structures d'accueil en tout dernier recours car il n'y a pas assez de place et il faut faire des choix pour aider les familles. Les travailleurs sociaux sont parfois en souffrance de devoir faire tel ou tel

choix mais il faut savoir que nous sommes tributaires du contexte économique, politique et social qui ne permet pas de venir en aide à tous en même temps. Quand des familles se font expulser, il est important de les accompagner de près et de partager ce moment pénible avec elles car cela apporte une intimité qui permettra de trouver des solutions par la suite. Le DUS suit 3 axes : une permanence est ouverte à raison de 24 h / 24 et le Service est financé partiellement par le Relais social urbain avec une compétence d'arrondissement. Le montage est complexe. L'objectif est de lever l'urgence jusqu'à ce qu'un autre accompagnement valable soit trouvé. L'aide passe aussi par la guidance budgétaire mais certains ne peuvent être orientés vers des structures plus classiques. Le 2^{ème} axe est l'aide et le suivi aux personnes SDF. L'adresse de référence permet l'aide sociale avec toutes les règles que le CPAS doit respecter. La personne doit démontrer qu'elle est effectivement bien à la rue. Il y a de nombreuses règles comme l'enquête sociale à mener. On organise aussi le paiement et le suivi des SDF en accord avec eux et les modalités de cet accompagnement seront négociées au cas par cas. Cela peut aller de la remise en ordre administrative, comme le fait de demander une nouvelle carte d'identité, à des choses plus complexes mais les personnes qui sont errantes peuvent changer de ville à tout moment et les situations se compliquent. On a développé un 3^{ème} axe qui est l'hébergement temporaire financé par le Plan de cohésion sociale. Il s'agit de l'abri de nuit ou de logements temporaires avec l'idée de se dire que les personnes qui sont hébergées temporairement peuvent y rester plusieurs mois. Il faut prendre le temps de déterminer ensemble des plans d'action pour retrouver un logement. Parfois, cela fonctionne mais avec des situations familiales compliquées, cela n'est pas évident. Nous avons signé une convention avec Logivesdre car alors, le CPAS devient le locataire du logement, du moins temporairement. Ce système de bail glissant a le mérite de permettre à certaines personnes qui ont accepté un accompagnement social d'accéder à un logement et elles peuvent bénéficier d'une guidance budgétaire lorsque leur situation le nécessite. Ce Service gère les situations d'urgence mais peut également prendre en charge les personnes dans leur globalité. L'abri de nuit est agréé depuis 2017 et fonctionne avec un règlement d'ordre intérieur ; il est accessible pour un maximum de 3 nuits par semaine étant donné qu'il y a plus de gens dans la rue que de lits disponibles. L'urgence est levée mais il faut surtout accompagner les bénéficiaires et les emmener vers autre chose : logement, cure de désintoxication, ... Tout projet est important et permet de garder le contact. L'accompagnement permet de vérifier les niveaux d'autonomie et d'éviter aux bénéficiaires de sombrer dans la précarité.

Questions/Réponses :

- Comment peut-on orienter des personnes vers le DUS le week-end ?
« Nous sommes joignables à tout moment au numéro de téléphone : 087/35 21 21 »
- Aidez-vous les personnes sans-papiers ?
« Oui, nous recevons ces personnes et les enverrons vers l'Espace 28 ou les Services du CPAS qui ont une meilleure connaissance de cette problématique. S'il y'a lieu d'héberger une personne temporairement, nous le ferons également ».
- Combien de sans-abris y'a-t-il à Verviers ? Quelles sont les statistiques ?
« La collecte de données a été établie par le Relais social urbain.
45 personnes différentes ont utilisé l'abri de nuit - 19 familles et une vingtaine d'enfants sont passés également au DUS. Beaucoup n'ont pas envie d'être catalogués comme SDF et déclarent être hébergés chez un tiers ».
- Existe-t-il quelque chose pour aider les femmes battues qui sont prises en charge ?
« Oui, on les oriente directement vers le Centre « L'accueil » à Verviers. Si une femme doit être éloignée de Verviers, elle sera réorientée vers « Les tournesols » à Malmedy ou « Le collectif des femmes battues » à Liège. Cette prise en charge sera effectuée en collaboration avec la police. Certaines femmes sont en situation administrative ou légale précaire et se trouvent contraintes de rester avec un mari tyrannique car administrativement, il n'y a pas de possibilité de faire autrement et ces situations sont vraiment horribles. Certains problèmes ne sont pas résolus car beaucoup de femmes n'ont pas les moyens financiers ou psychologiques de quitter leur mari, de nourrir leurs enfants, de louer un autre appartement, ... On ne peut pas tout faire malheureusement. On remarque qu'il est de plus en plus difficile de se loger car les loyers sont plus élevés depuis les inondations alors que les logements ne sont pas meilleurs. Les familles n'ont pas les moyens de quitter des logements assez insalubres et ne trouvent aucune solution. Les prix augmentent et avec un revenu d'intégration, il est très difficile de payer le loyer de ces logements ».
- Que faites-vous pour les personnes qui consomment ?
« On ne s'occupe pas de la consommation et on a sciemment décidé de mettre en place une auto-gestion. La consommation n'est pas interdite car à Verviers, plus de 90 % des utilisateurs de l'abri de nuit sont des consommateurs alors, on a préféré s'attarder sur les conséquences de la consommation. Si l'abri de nuit est respecté et qu'il n'y a pas de problèmes entre les utilisateurs, il n'y aura pas de problèmes. Cela peut étonner mais il faut savoir que la consommation est incluse dans le calcul du budget. L'abri de nuit est un lieu communautaire où il faut pouvoir vivre ensemble sans heurts.



Nous nous inscrivons dans la lutte contre la pauvreté et promouvons les droits fondamentaux pour tous. Nos actions sont réparties sur différents axes pour une solidarité responsable ouverte à tous sans exception. Différents Plans de lutte contre la pauvreté ont été établis. Le Plan 2020 / 2025 comporte des axes qui sont : le droit au travail, à l'apprentissage et à l'insertion sociale, à savoir que notre action a pour principe de lever les obstacles pour un public avec problèmes de santé mentale ou handicap. Nous les accompagnons vers une autonomie, avec une équipe composée d'une psychologue, d'intervenants sociaux, avec l'idée de les diriger vers le marché du travail et de l'emploi. Les codes sociaux sont extrêmement codifiés et ce public a donc de grandes difficultés à combler ses lacunes de

base pour pouvoir s'insérer dans la société. Cet axe est très important pour une question de revenus, de valorisation, d'intégration et de responsabilité par rapport à la société. Il s'agit principalement d'un moteur pour aider les personnes à s'émanciper davantage. Un autre axe concerne le droit au logement qui doit être décliné de différentes façons et les intervenants sociaux de terrain sont là pour aider ces personnes à trouver un logement accessible financièrement, proche du centre urbain, et dans un état correct. Cela demande donc un accompagnement pour lever les discriminations et pour pouvoir aider ces personnes à se maintenir dans le logement avec une amélioration de leurs conditions de vie, et une suppression de l'isolement, ... Notre action est aussi de faire réaliser de petits travaux en contrepartie d'une contribution financière minime. Nous avons un partenariat avec des entreprises afin d'effectuer des travaux et rapprocher ainsi les personnes avec une qualité de vie plus grande et lutter contre la pauvreté avec l'amélioration des conditions de logement. Le fait d'intégrer la personne à son quartier, à son voisinage, à son propriétaire, permet d'apaiser les tensions et de la maintenir dans un climat favorable. La santé fait partie de nos combats. Une action préventive permet aux consommateurs primaires, secondaires, voire récidivistes, d'être amenés vers une conscientisation par rapport à leur consommation que nous ne diabolisons pas car elle est un tremplin pour la rencontre entre consommateurs et l'éveil vers un mieux-être. Il faut savoir que nous créons du lien social par des groupes de parole, des rencontres autour d'activités sociales permettant de se retrouver et de se sentir plus forts ensemble, et de développer des projets communs. Nous sommes partenaires de différentes ASBL qui ont, elles aussi, des projets novateurs, comme par exemple : La belle diversité qui développe un projet d'échange et d'apprentissage de savoirs. Le public s'approche et chacun reçoit de l'un et de l'autre ; c'est ouvert à tous et la mixité sociale y'est bien présente. Nous soutenons également les actions de Télé-Service et recevons les bénéficiaires dans un lieu convivial d'échanges pour y jouer à des jeux de société, avoir des ateliers, avec le but d'être bien ensemble. Par rapport au droit à la participation citoyenne et au développement démocratique, nous sommes dans une envie de soutenir des initiatives citoyennes construites par des citoyens avec, pour notre part, un rôle d'observateur et d'appui pour rendre des idées concrètes. Nous avons mis sur pied « La fabrique des liens » autour de différentes initiatives dans les quartiers comme : une plaine de jeux accessible aux personnes à mobilité réduite, l'accès à une boîte à livres dans les quartiers, la possibilité de pouvoir disposer d'un potager partagé, ... Nous avons aussi aidé l'ASBL Revert pour la création de son potager partagé. Nous rappelons également aux citoyens qu'ils sont les acteurs de l'amélioration de leur quartier. Au niveau de la mobilité, nous avons un projet qui propose des chauffeurs bénévoles sur lesquels peuvent s'appuyer les personnes à mobilité réduite, pour un prix modique de 0.34 € par km et pour tous types de déplacements. Cela permet aux personnes de se rapprocher de tout ce qui peut leur être utile et le public est très large. Après les inondations, beaucoup ont eu besoin de faire effectuer de petits travaux dans leur domicile et en contrepartie d'une petite participation financière, ils ont pu y accéder.

Par rapport à toutes ces actions, le Plan de cohésion sociale, a, au moment des inondations, été totalement en poste et récolté la parole des citoyens, les a assistés au point de vue psychologique, et pour la suite au niveau administratif, les actions de réseaux pour l'aide matérielle, pour partager des demandes communes canalisées et qui aboutissent. cela a évité les lenteurs et le CPAS a été très actif pour nous assister dans ces démarches. Nous sommes toujours actuellement dans le suivi de ces personnes qui ont pour la plupart été délocalisées et qui souffrent de ne plus résider dans leurs quartiers. Un véhicule nous a été prêté par la société BMW /MINI et nous permet de transporter les sinistrés et les aider dans leurs démarches. Un sentiment d'abandon, de lenteur administrative, d'être livré à soi-même nous revient mais nous luttons contre cela en nous rendant à domicile, en aidant pour les démarches, en apportant du soutien psychologique et une aide numérique. Tout cela permet d'alléger la charge mentale de ces bénéficiaires et c'est d'autant plus important à l'heure actuelle. On est investis à ce titre en tant que Service social mais aussi pour toute la population. Ces Services sont gratuits et se trouvent actuellement rue Lucien Defays dans les locaux de la Maison de l'Egalité des Chances car nos locaux de la rue des Alliés ont été sinistrés. Notre équipe compte 13 personnes avec en tout et pour tout 5 assistants sociaux. L'équipe a été déforcée par les multiples crises. On doit de plus s'adapter à nos locaux actuels. On est toujours dans les quartiers et accessibles pour tous types de demandes et nous remplissons notre fonction de Service de premier appui. Nous comptons développer notre vingtaine d'actions - dont certaines sont mises en veilleuse actuellement - et poursuivre nos actions de terrain.

Questions :

- Je cite ces mots : « Pauvreté, gestion de la pauvreté et sortir de la pauvreté - et ces quartiers : « quartier de Pré-Javais, quartier de Hodimont et quartier d'Ensival ». La ville de Verviers est la 2^{ème} ville la plus pauvre de Belgique. Ce n'est pas nouveau, c'est le cas depuis des décennies. La politique a changé et pourtant ce problème de pauvreté persiste toujours. Pourquoi ?

Réponse d'Alain Houart :

- « Il est évident que la pauvreté n'est pas une fatalité. Eloigner la pauvreté est tout l'objet de la gestion de la société et essayer d'apporter à chacun le maximum de bien-être. Les politiques mettent l'accent sur l'égalité des chances, d'autres sur le logement, ... Toutes les sensibilités politiques sont différentes et je suis d'accord avec vous pour dire que la pauvreté est restée bien présente. Il ne faut pas laisser tomber les bras mais on ne peut pas changer l'histoire. A Verviers, les industries qui étaient florissantes ne le sont plus du tout, voire ont totalement disparu. L'aide sociale a parfois tardé à venir puisqu'elle doit se reposer sur les gens qui n'en ont pas besoin or, il y'en a de moins en moins. Les CPAS peuvent aider de moins en moins de pauvres. La prospérité se crée d'après les circonstances économiques favorables ou pas. Cette question est importante et intéressante mais est un peu large pour le problème qui nous occupe aujourd'hui ».



Elisa PONS, Médiatrice de dettes du Service social du Centre F/H – Verviers

« On a déjà beaucoup parlé du sujet et je vais vous parler des actions prises en charge par mon Service.

On sait que la pauvreté était déjà très présente à Verviers et elle a été aggravée par le Covid et les inondations. Concrètement, à mon niveau, pour lutter contre la pauvreté, je reçois des gens qui se trouvent dans une spirale d'endettement de laquelle, ils ne savent pas sortir. L'endettement principal concerne des soins de santé non payés. Dès lors, je leur propose une médiation de dettes adaptée.

Les bénéficiaires seront orientés vers 4 types d'aides distinctes :

1. La gestion budgétaire avec un compte cogéré et j'effectue les paiements quotidiens pour une meilleure gestion du budget du ménage;
2. Dans la guidance budgétaire, je ne gère pas les finances mais je soutiens, conseille et aide à une bonne gestion. Parfois, certaines personnes viennent me trouver parce qu'elles sont dans des situations critiques : elles n'ont plus rien à manger pour le week-end, elles cherchent un logement, etc... Je les dirige alors vers le DUS et grâce au tissu associatif verviétois, on arrive à trouver des solutions. C'est parfois très difficile et compliqué mais on arrive à les aider à s'en sortir.

La médiation de dettes à l'amiable où j'effectue un inventaire des dettes avec les créanciers et je propose des plans de paiements (partiels ou totaux, momentanés ou à vie). L'argent restant servira à payer les factures en cours.

Si une médiation à l'amiable n'est pas possible, je rédige une demande de règlement collectif pour réduire les frais et permettre ainsi d'éviter la casse pour les bénéficiaires. C'est une médiation de dettes judiciaire. Celle-ci permet de rembourser tout ou en partie les dettes tout en garantissant aux médiés des conditions de vie dignes. Les intérêts des dettes et saisies sur salaires sont bloqués.

Si on n'y prend garde, les frais de justice deviennent très élevés.

On doit essayer dans la mesure du possible, de leur offrir une vie digne. Mais malheureusement, c'est compliqué. Certaines personnes ont les moyens de payer leurs factures mais pour d'autres, je dois calculer au centime près. A cela s'ajoutent des problèmes de santé qui aggravent encore les situations car les frais d'hôpitaux augmentent la dette et il faut que ces personnes puissent continuer à manger à leur faim.

Avec l'aide de Monsieur Houart, nous organisons des groupes d'appui qui permettent de faire de la prévention au surendettement, c'est-à-dire comment faire pour s'en sortir ? Comment lutter contre les huissiers qui abusent de certaines situations ?

Alain Houart, notre juriste fait en sorte que les difficultés ne s'accumulent pas.

J'organise des permanences à raison de 2 demi-journées par semaine : les mercredis après-midi et vendredis matins. Je suis consciente que c'est un peu compliqué alors je suis toujours disponible par téléphone pour que les personnes puissent me joindre.

Alain Houart assure une permanence juridique une fois par semaine et sur rendez-vous pour aider les personnes dans leurs démarches juridiques. Plus précisément, il soutient les personnes étrangères.

En 2002, nous avons créé un service d'intégration sociale qui est nouvellement géré par ma collègue, Marine Vandersmissen. Il est accessible aux personnes issues de l'immigration à raison de deux permanences par semaine les lundis matin et jeudis après-midi. Nous savons par expérience que les problèmes peuvent arriver par manque de compréhension des documents. Nous restons disponibles pour répondre à toutes les questions que les bénéficiaires voudraient nous poser.

Depuis 2002 également, nous proposons des cours ALPHA/FLE et depuis 2016 des cours de citoyenneté. Ils sont gérés actuellement par Mme Keuninckx pour permettre aux apprenants d'acquérir la nationalité belge. C'est un parcours compliqué et ces cours sont obligatoires pour y arriver.

Nous avons également des cours de PMTIC données par Mme Asri, ces cours aident aussi à lutter contre la précarité car tout devient informatisé et les démarches se font en ligne. L'application « ITSME » permet de se connecter pour avoir accès aux documents en ligne (comme la ville, le SPF Finances, le COVIDsafe...). Mme Asri leur apprend à rédiger des CV, à effectuer des recherches, ...

La première mission de notre ASBL est de lutter contre les inégalités et les violences faites aux femmes (la première dénomination lors de sa création en 1981 était une antenne « d'Infor femmes Bruxelles » et par après, elle est devenue « Centre Femmes » avant de devenir « Centre Femmes/Hommes-Verviers »).

Depuis lors, elle a continué à se battre contre les inégalités et les violences faites aux femmes et organise des colloques/débats sur le sujet. C'est un thème qui tient fort à cœur à notre présidente et qu'on continuera à défendre car c'est un sujet très important dont on ne parle pas assez. On organise également des ciné-clubs/débats sur des thématiques de la vie quotidienne afin d'échanger et de débattre dans le respect des idées personnelles. Nous avons la chance d'avoir une écrivaine publique pour aider les personnes à trouver du travail et se sortir de certaines situations.

Conclusions par Anne DELVENNE, Coordinatrice générale du Relais social urbain



« Il est toujours difficile d'intervenir en fin de colloque quand c'est aussi dense et lorsque les gens sont fatigués et je le comprends. J'ai une double mission, demandée par Mme Gerlach, qui consiste à faire une sorte de conclusion et à présenter les actions du Relais social urbain en matière de lutte contre la pauvreté. Notre organisme est financé exclusivement à la base par la Région wallonne depuis 2004. Nous avons une compétence d'arrondissement. Dans quelques mois, le plus tôt possible j'espère, nous allons intégrer les 20 CPAS de l'arrondissement. Cela aura un avantage important car nous nous mettrons autour de la table avec des forces, des poids, et des couleurs complètement différents. Je trouve qu'au bénéfice des personnes qui sont en précarité, c'est un plus, c'est un dialogue. On a été

créés parce qu'on avait l'option d'être un Service public avec des garanties et une continuité de fonctions, avec une certaine longévité du Service en tant que tel. On voit ici que toutes les présentations qui ont été faites nous disent que la pauvreté est multiple. On est pauvres sur tellement d'axes et sur tellement de points. C'est pour cela que les nombreux Services existent car on a des missions différentes et il y'a des axes d'entrée différents également. Je dis bien des axes d'entrée car pour moi, à part le DUS qui gère les situations d'urgence, les personnes viennent avec une demande qui relèvent de l'aide alimentaire et toute une série de problématiques surviennent avec cette demande. Une multiplicité de Services et une multiplicité de voies d'entrée... Madame Mahy, en étant plus méta, reprend les vraies situations des gens. Pour moi, ce qui est important, c'est sur la base d'une demande (alimentaire, logement,...), d'écouter la personne et d'entendre ce qu'elle vit.

Aujourd'hui, c'est d'abord, et vous me comprenez très bien, d'écouter la personne et de bousculer et relayer un certain nombre d'informations. On se bat pendant des années pour obtenir un résultat mais peu importe. Parfois, on doit expliquer à des instances politiques ces situations. Le quartier de Pré-Javais a été cité de manière un peu emblématique. Le contact est coupé entre la population et la ville de Verviers. Le rôle du Relais social urbain est d'être étiqueté Service public et d'être partenaire avec une soixantaine de Services, moitié publics, moitié privés, donc on agrandit à l'arrondissement. Il est très important que le Relais social urbain relaie les problématiques et évolue avec celles-ci. On a déterminé 3 gros projets en-dehors du financement d'une partie de l'urgence sociale, qui touchent à la santé mentale, le logement et l'aide alimentaire. Mais demain, on peut travailler sur d'autres projets et d'autres thèmes. On a mis en place une épicerie sociale dans le quartier de Pré-Javais qui a été épargnée par les inondations et cet endroit est un peu comme un « chauffoir » dans le bon sens du terme dans lequel on vient discuter entre citoyens. Nous, on peut relayer pas seulement à Verviers mais aussi dans d'autres lieux et cela donne l'impression que Verviers n'est pas dans une enclave. On a commencé le dénombrement en tant qu'observatoire de la pauvreté locale. C'est réalisé dans les grandes villes et Verviers étant plus petite, on arrive en fin du dénombrement. Le Relais social urbain est une plate-forme et une fédération du Service public et de l'associatif. Nous avons un 3^{ème} partenaire incontournable car il s'agit des personnes en difficulté elles-mêmes. Nous mettons en place des groupes de paroles. On peut activer d'autres choses et nous travaillons aussi avec des partenaires privés comme les Services Clubs qui peuvent aussi nous aider et se préoccuper de cette population. A un moment donné, on parvient à lever des fonds car on doit, pour lever l'urgence, arriver à mettre en évidence des enjeux et répondre à des demandes concrètes. Nous sommes au cœur du problème avec le Plan de cohésion sociale et Télé-Service pour aider les sinistrés à obtenir des électroménagers et faire en sorte qu'ils ne doivent pas courir partout pour les obtenir. Nous sommes donc les relais pour les aider dans leurs démarches. La demande est relayée mais en bout de course, on a des difficultés d'acheminement du matériel, ce n'est pas si évident que cela de commander 200 machines à laver, et de déterminer qui va les avoir, quelles sont les priorités,... Les Services sont confrontés à cela. Les inondations ont modifié la gestion des Services qui avaient déjà été impactés par le Covid. Comme le disait Madame Mahy, les Services sont surchargés et on a l'impression de ne pas pouvoir répondre à toutes les demandes qui se présentent. Je pense qu'ici, à Verviers, on a quand même cette espérance et cette bienveillance qui fait que de nouveau, on se relève, on reconvoque les gens, on les remet autour de la table pour discuter de solutions,... A travers une série de difficultés, on va frapper à toutes les portes et on recommence. Pour moi, c'est une caractéristique qui fait que Verviers a quand même, malgré que la ville soit classée dans les premières communes en difficultés, qu'elle soit également classée en premier lieu pour les solutions innovantes qu'on va apporter aux gens. Je voudrais qu'on sorte de ce colloque en se disant qu'on a abordé un sujet difficile et qu'on a touché au cœur de ce qui fait la vie des gens. Je suis totalement convaincue que nous avons vraiment un credo commun et nous avons la volonté de nous battre à tous niveaux. Personnellement, il y'a 35 ans que je suis dans le social et je ne connaissais pas ces discussions entre Services, entre communes,... Cela se faisait dans des sphères qui ne nous appartenaient pas trop. Il y avait bien la Province mais on n'en savait pas trop... Aujourd'hui, on a des interlocuteurs et on va frapper aux portes, on va les solliciter. Je ne peux pas avoir un discours politique parce que je n'ai pas ce rôle, je ne suis pas présidente mais j'ai un rôle administratif. Il faut que les priorités soient vues au niveau politique, dans

l'arrondissement, dans la province, et ainsi de suite car nous devons participer au plan de sortie de la pauvreté. Devant nous, nous avons des personnes et des familles et là, vous avez tous 20 / 30 situations qui vous viennent à l'esprit. Au vu de ces situations, vous allez tout mettre en œuvre pour voir ce que vous pouvez faire, à votre portée, et je renvoie à cette bienveillance qui, pour moi, est universelle. Et je me rends compte qu'il y a beaucoup de colère, notamment, de la part des sinistrés, et on l'entend. Il faut les écouter avec bienveillance et alors, même si vous n'apporterez pas une solution immédiate à leurs problèmes, ils se seront sentis écoutés et respectés.



C'est cela qui est au-dessus de tout, c'est vraiment le respect des personnes. Ce sera ma conclusion d'aujourd'hui. Je reste très humble et on fait ce qu'on peut chacun dans son coin mais on connaît tous nos limites et on sait aussi qu'on peut tous les dépasser ! »

Le mot de la fin est laissé à notre présidente qui remercie vivement les intervenant-e-s et elle rappelle à toutes et à tous que la solidarité citoyenne existe bien à Verviers. Elle en profite pour remettre un cadeau à l'ensemble des intervenants.

La rencontre se termine à 17 heures 15.

POUR LE CENTRE F/H – VERVIERS
Jeannine GERLACH, Présidente.

Rapporteuse :
Pascale LECLERCQ.



CINE - CLUBS / DEBATS THEMATIQUES MENSUELS

Pascale LECLERCQ

Nos rencontres de ciné – club / débat reprendront en janvier 2022 avec un horaire modifié. Nous vous invitons désormais à nous rejoindre à 14 heures. La reprise dépendra évidemment des directives gouvernementales pour lutter contre la propagation du Coronavirus. Nous vous tiendrons au courant.

PROGRAMMATION

23 FEVRIER 2022 - Film : « LION » / Thème : A la recherche de ses origines.



Une incroyable histoire vraie : à 5 ans, Saroo se retrouve seul dans un train traversant l'Inde qui l'emmène malgré lui à des milliers de kilomètres de sa famille. Perdu, le petit garçon doit apprendre à survivre seul dans l'immense ville de Calcutta. Après des mois d'errance, il est recueilli dans un orphelinat et adopté par un couple d'Australiens. 25 ans plus tard, Saroo est devenu un véritable Australien, mais il pense toujours à sa famille en Inde. Armé de quelques rares souvenirs et d'une inébranlable détermination, il commence à parcourir des photos satellites sur Google Earth, dans l'espoir de reconnaître son village. Mais peut-on imaginer retrouver une simple famille dans un pays d'un milliard d'habitants ?

**Conférence / film / débat : « Quel avenir pour les droits des travailleurs en Belgique »
le mercredi 23 février 2022 – à confirmer**



Du côté de nos apprenants ...

Sarah KEUNINCKX

En novembre dernier, à la suite au Conseil de sécurité du Gouvernement, nous avons dû réduire le nombre de cours au Centre et proposer des cours à distance via l'application Teams.

De cette manière, nous avons respecté les directives au niveau des risques de propagation du Covid19.

HORAIRE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
GROUPE ALPHA	/	SARAH PRÉSENTIEL	SARAH PRÉSENTIEL	BERNADETTE ET MARIE-ANGE PRÉSENTIEL	/
GROUPE 1	NADINE PRÉSENTIEL	MICHÈLE PRÉSENTIEL	/	HENRIETTE PRÉSENTIEL	/
GROUPE 2	/	ISABELLE PRÉSENTIEL	FRANÇOIS TEAMS	CARLOS TEAMS	/
GROUPE 3	/	/	LÉON PRÉSENTIEL	SARAH TEAMS	ALEXANDRE / BERNADETTE TEAMS

Pour aider les parents et les grands-parents, nous avons avancé également les congés de Noël au 20 décembre. Quant aux cours de citoyenneté, ils sont tous réalisés en distanciel sauf concernant le chapitre E-Belgium.

Bonjour,

Lors de notre dernier cours de l'année, les apprenants du Groupe 2 ont rédigé le texte ci-dessous. Je m'associe bien cordialement aux vœux qu'ils formulent.

François Tefnin

"Bonjour à tous,

Nous sommes les élèves du Groupe 2 du Centre Femmes-Hommes.

Nous vous souhaitons une bonne année 2022.

Nous espérons que l'an prochain, le Covid aura disparu et que vous serez en bonne santé.

Nous souhaitons la paix pour tout le monde.

Nous nous réjouissons que tous les cours se donnent à nouveau en classe pour tout le monde.

Nous espérons vous revoir bientôt.

Amina, Lizan, Seher, Soumia, Souksamay"

PASSERELLES INTERACTIVES

LUNDI 14 FEVRIER 2022 : AUTO-LANGAGE SUR LA SANTE PAR NADINE ANCEAUX, FORMATRICE FLE, ET EN PARTENARIAT AVEC LES FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES DE VERVIERS

AVIS :

Une animation est prévue sur le thème de la santé et est destinée aux apprenant(e)s des groupes 1 et 2.

Formations du personnel

Webinaires « Prévenir les arnaques et informer votre public-cible » par l'Observatoire du Crédit et du Surendettement – suite et fin

1. Webinaire du 14 octobre 2021 : Ventes frauduleuses et autres publicités trompeuses

Durant ce webinaire, des experts nous ont expliqué qu'il y a énormément de publicités mensongères et de ventes frauduleuses, il faut donc être très vigilant.

Il est important de bien lire les petites lignes lorsque l'on fait un achat sur internet car on nous fait souvent souscrire un abonnement en passant un simple achat sans que l'on s'en rende vraiment compte. Une fois l'abonnement souscrit, il est parfois difficile de se désabonner.

De plus, certains vendeurs font appel à de « faux clients » qui postent de faux avis sur les articles afin de nous les faire acheter. Le mieux est de vraiment comparer les sites et de lire beaucoup d'avis avant de faire un achat.

Faire attention à tout ce qui semble trop beau car c'est souvent faux !!!

Quand un site parle de gratuité, il faut se méfier car il y a souvent des conditions marquées en petits caractères. Il ne faut pas hésiter à signaler les sites frauduleux afin qu'ils soient pénalisés.

2. Webinaire du 28 octobre 2021 : Fausses agences de recouvrement : comment procèdent-elles ?

Il existe des agences de recouvrement frauduleuses qui essaient de soutirer de l'argent aux particuliers.

Il y a quand-même des choses à savoir pour ne pas se faire arnaquer :

- il est obligatoire de recevoir préalablement des mises en demeure écrites par papier avant d'avoir affaire avec une société de recouvrement ;
- il est important de vérifier si les coordonnées de l'huissier ou de l'avocat sont correctes.

Vérifier également la provenance du numéro de compte avant de faire un virement. En cas de doute, prendre contact avec l'huissier pour avoir plus d'informations et pour s'assurer que c'est bien lui qui a envoyé le courrier.

3. Webinaire 9 novembre 2021 : Offres d'investissement et de crédit.

Mardi 9 novembre 2021 – webinaire « Offres d'investissement et de crédit : méfiez-vous des escrocs ! » par A-L Oumouadène et C. Vanheeuverswyn, FSMA

Il existe de multiples arnaques mais nous allons nous focaliser sur trois de ces arnaques en particulier.

Les plateformes frauduleuses de trading en ligne : Offre de produits très risqués comme la cryptomonnaie par des entités non agréées. Attention aux fausses publicités sur les réseaux sociaux qui sont souvent recommandées par des personnes connues pour nous faire acheter. Usurpation de l'identité de sociétés autorisées. Formulaire complété : proposition d'investissement par téléphone, toujours s'en méfier.

FAUX CREDITS : Nous recevons tous des propositions de crédit très alléchantes et ce surtout quand nous sommes en difficulté. Il ne faut jamais faire un crédit sans être sûr à 100% de ne pas se faire arnaquer. Il faut favoriser les entreprises fiables, se rendre sur place et non pas le contracter par internet.

OFFRES FRAUDULEUSES DE GESTION DE PATRIMOINE ET INVESTISSEMENTS ALTERNATIFS : il peut arriver qu'on nous propose d'investir dans de la marchandise qui nous plait afin de se faire de l'argent facilement.

ATTENTION, ils jouent avec nos sentiments et savent comment nous amadouer.

Pour éviter ce genre de fraudes, il est impératif de vérifier l'origine du site, du compte bancaire et l'identité exact de la personne à qui vous voulez verser l'argent.

4. Webinaire du 19 novembre 2021 – « Au cœur du service de médiation de dettes : obligations administratives et inspection » :

Dans le secteur de la médiation de dettes, il existe 5 centres de références en Wallonie.

• CréNo – Province du Hainaut Ass. Ch. XII des CPAS de la Communauté Urbaine du Centre (La Louvière)

- GAS – Province du Luxembourg Groupe Action Surendettement (Martelange)
- GILS – Province de Liège Groupe d'Initiative pour la Lutte contre le Surendettement (Liège)
- MEDENAM – Province de Namur CENTRE DE REFERENCE EN MEDIATION DE DETTES DE LA PROVINCE DE NAMUR (Namur)
- Verbraucherschutzzentrale (Centrale de protection des consommateurs) basée à Eupen

Les Centres de référence ont principalement deux missions :

- Assistance aux services agréés sur le plan du droit ou de la pratique de la médiation de dettes (en ce compris la prise en charge des « cas les plus difficiles », l'organisation de plateformes de concertation locales, la mise à disposition de documentation (y compris jurisprudence), etc.)
 - Prévention du surendettement (en ce compris un accompagnement des GAPS)
- Seuls les services agréés sont autorisés à pratiquer la médiation de dettes, il en existe 215 en 2020 mais tous ne sont subventionnés car ils ne rentrent pas dans les conditions. La majorité de ces services (199) sont publics : 195 CPAS et 4 associations « Chapitre XII » (association de CPAS). Les 16 autres services sont privés (ASBL et mutualités). En termes de couverture territoriale, sur les 253 communes de la Région wallonne de langue française, 247 communes sont couvertes par un service de médiation de dettes. Cela est notamment réalisé via les associations de CPAS et des conventions entre CPAS.

L'agrément permet au service de pratiquer la médiation de dettes. Cela implique que ce dernier respecte une série de critères.

Les conditions d'agrément :

- Personnel : un travailleur social et un juriste ;
- Formation du personnel : formation spécialisée à la médiation de dettes organisée par l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement ;
- Proposer le RCD ou informer le bénéficiaire sur cette procédure ;
- Proposer une guidance budgétaire librement consentie ;
- Créer et tenir à jour des fiches de suivi ;

Il existe des conditions supplémentaires pour les institutions privées :

- Ne pas poursuivre un but de lucre ;
 - Disposer de la personnalité juridique ;
 - Avoir pour objet social (notamment) l'aide aux personnes en difficulté.
- De cet agrément découle certaines obligations dans le chef de l'institution agréée :

- Obligation de mentionner l'agrément ;
- Obligation d'information s'il y a des modifications dans l'activité ou la composition du service ;
- Obligation de se soumettre au contrôle de l'Inspection ;
- Obligation de tenir un dossier actualisé reprenant les pièces de l'agrément ;
- Compléter un rapport d'activités (RASH) annuellement.

Quelques remarques à propos de l'agrément :

- L'agrément est accordé pour une durée indéterminée
- L'agrément peut être retiré par la Ministre de l'Action sociale à tout moment si les conditions d'agrément ne sont plus respectées

Sous quelles conditions un service peut-il bénéficier d'une subvention ?

- Être agréé au 1er janvier de l'année de référence (N-1)
- S'il s'agit d'une institution publique, avoir traité 2 dossiers (subventionnables) par tranche (complète) de 1.000 habitants (territoire desservi, soit la ou les communes pour un CPAS ou une association de CPAS)
- S'il s'agit d'une institution privée, avoir traité 30 dossiers (subventionnables)
- Si l'agrément est retiré au cours de l'année, la subvention sera proratisée au nombre de mois agréé. Conformément au CWASS (article 12/1), la liquidation des subventions se fait généralement en deux tranches : - Une avance équivalente à 85% du montant indexé de la dernière subvention contrôlée. - Un solde après justification et vérification par l'administration.

Le calcul de la subvention annuelle se décompose en une partie forfaitaire et 4 parties variables.

1° partie forfaitaire (art. 147 et 148 du CRWASS)

- Pour les pouvoirs publics = 0.30 € (indexé) par habitant du ressort territorial.
- Pour les ASBL et Mutualités = 10 000 € indexé.

2° parties variables

- Liée au nombre de dossiers (art. 150 du CRWASS) 100 € indexé par dossiers avec des plafonds en fonction de la population
- Liée à la formation continuée du personnel (art. 151 du CRWASS) 250 € ou 370 € indexé en fonction du nombre de ½ journées de formation (4 et 8) et du nombre d'ETP du personnel MD
- Liée aux sites décentralisés (art. 152 du CRWASS) 1000 € indexé par site décentralisé avec un maximum de 3 sites
- Liée aux GAPS (art. 153 du CRWASS) 1500 € indexé par groupe d'appui

5. Webinaire 22 novembre 2021 : La sécurité des données bancaires.

Lundi 22 novembre 2021 – webinaire « La sécurité des données bancaires, phishing et mûle financière » par C. Gorez, Febelfin

Le phishing est une forme d'escroquerie où les fraudeurs vous envoient un message contenant un lien vers un faux site web. Si vous y introduisez vos codes bancaires personnels, ils auront libre accès à votre compte.

Le smishing = phishing mais le message est spécifiquement envoyé par sms.

Le phishing a eu tendance à augmenter depuis novembre 2020, il faut donc être très vigilant.

Ces fraudes s'adaptent à notre style de vie pour que nous nous fassions avoir plus facilement, exemple, parler du COVID19 pour vendre des produits frauduleux. Par le biais de ces ruses, ils arrivent à avoir vos coordonnées bancaires et peuvent vider l'entièreté de vos comptes en un seul clic.

Toutes ces méthodes sont punissables par la loi et sont considérées comme des infractions pénales.

Malheureusement, il est difficile de punir les responsables de ces actes car ils utilisent ce qu'on appelle des mules. Il s'agit de comptes intermédiaires sur lesquels passe l'argent afin de couvrir la personne cachée derrière l'arnaque.

6. Jeudi 9 décembre 2021 – webinaire « Fraudes aux sentiments » par O. Bogaert, Police fédérale – Computer Unit / Computer Crime Unit ; par L. Decorts, AB-Reoc et R. Kalfa, VSZ

Parmi toutes les fraudes qu'il existe, il y a une fraude qu'on appelle la fraude aux sentiments. Comment se passe-t-elle ? C'est très simple, l'arnacoeur comme on le nomme va en fait se rapprocher de toi de manière virtuelle jusqu'à créer une complicité et intimité avec toi. Il va faire en sorte que tu lui fasses confiance à 100% puis un jour, il va t'inventer qu'il a de gros problèmes, qu'il a besoin d'argent très rapidement et qu'il n'y a que toi qui peut l'aider. L'arnacoeur va répéter cette opération jusqu'à ce que tu n'aies plus d'argent ou que tu te rendes compte de l'arnaque.

Celui qui arnaque ne va pas travailler seul. Ils sont en règle générale plusieurs derrière un seul profil qu'ils auront créé sur mesure pour qu'il plaise. Ces personnes vont essayer d'isoler un maximum leur victime de ses proches afin de devenir la seule personne à qui la victime va faire confiance.

Il est donc important de faire attention avec qui on parle sur les réseaux quand on n'a jamais vu la personne. Si on a un doute, il est facile de faire une recherche image dans google et de vérifier si les photos utilisées pour le profil ne sont pas en réalité tirées d'un autre compte.

7. Jeudi 16 décembre 2021 - visioconférence « Médiation de dettes amiables : entre nouvelles initiatives et projets de réformes »

L'Observatoire du crédit essaie de faire une enquête auprès des médiateurs de dettes pour voir ce qu'on peut améliorer dans la médiation de dettes à l'amiable et le règlement collectif de dettes.

Il existe déjà pour cela quelques initiatives comme : Le « RECOUVREMENT ÉTHIQUE ET RESPONSABLE » proposé par **SOCREM/ MyTrustoevi**. Dans l'idéal ça devrait être la norme et pas seulement des initiatives isolées de quelques sociétés de recouvrement et huissiers.

Pour la médiation de dettes à l'amiable, il existe des projets comme :

- Médiation amiable de dettes :

- ☐ MyTrustOpar l'étude de l'huissier Van Buggenhout et Beweging.net

- ☐ Moderoplus par l'étude d'huissiers Modero

- ☐ Centralisation des dettes et suivi des paiements: projet pilote par Beweging.net (Mouvement Ouvrier Chrétien flamand), MyTrustOet l'Union Royale des Juges de Paix et de Police

- Coaching budgétaire

- ☐ OVB et OBF

Ces projets peuvent être assez chouettes mais laissent certaines craintes comme :

- Public « ciblé » / « limité »

- Coût pour le débiteur

- Risque de confusion et de conflits d'intérêts

- Absence de solutions globales (aspects sociaux, familiaux...)

- Risque d'absence d'analyse budgétaire (dignité humaine, droits sociaux...) / de légalité de l'endettement ?

- Absence d'accès au juge pour le débiteur OR titre exécutoire

Voici quelques projets réformes qui existent :

- Concertation SPP IS et cabinet Lalieux (collaboration CPAS et huissiers)

- Concertation cabinet Dermagne (hors RCD)

- RCD:

- ☐ Enquête SPF Economie

- ☐ Audit des TT par le Conseil supérieur de la Justice

- Recouvrement

Pour finir, il y a aussi l'apparition de nouvelles plateformes digitales.

CNHJ : Mise en place au niveau national du modèle de partenariat Modero-CPAS d'Anvers

Craintes :

- Pas de base légale

- Pas d'autorisation de l'Autorité de protection des données

- Collecte et partage de données sensibles (santé, infraction pénale, mineurs,...)

- Pas d'obligation pour les créanciers participants d'accepter le plan de paiement proposé

- Secret professionnel

- Consentement libre ?

- Risque de situations d'exclusion injustifiées
- Coûts ?

PLACEMENT SOLIDAIRE – PROJET PARTICIPATIF : BESOIN DE TOIT ! HABITAT INVESDRE / SOLIDAIRE & DURABLE



Améliorer la qualité du logement à Verviers, C'EST MAINTENANT !

Lutter contre la pauvreté

Devenez coopérateur en investissant une ou plusieurs parts chez Habitat InVesdre. Avec ces fonds, nous achetons et rénovons des logements pour les confier à une agence immobilière sociale agréée, chargée d'en gérer la location.

Grâce à vous, des locataires peuvent améliorer leur qualité et leur niveau de vie en bénéficiant de logements décents, à loyer modéré et économes en énergie.

Un projet participatif

Vous participez, à votre mesure, à un [projet](#) collectif. Vous pouvez vérifier, lors de chaque Assemblée Générale, la bonne marche de la coopérative et influencer l'orientation du projet. Convaincu, mordu : pourquoi ne pas devenir administrateur ou vérificateur aux comptes ?

Nos atouts

- Un esprit social dans un corps financier
- Prestations bénévoles d'une équipe déterminée, aux compétences variées et complémentaires
- Frais de gestion réduits : votre part de coopérateur lutte effectivement contre la pauvreté
- Un dividende supérieur au revenu d'un compte d'épargne, dès que possible
- Investissement d'abord en région verviétoise, voire ailleurs en fonction de la demande des coopérateurs

Habitat invesdre, coopérative à finalité sociale

- Prise de bénéfice subordonnée à l'objectif social
- Information transparente à tous les coopérateurs
- Droit de vote aux assemblées générales
- Dividende décidé en assemblée générale
- Coopérative en voie d'agrément : à terme, pas de précompte mobilier sur les premiers 180 € de dividende

De larges perspectives

Le premier bâtiment a été acheté en avril 2017. Les trois appartements rénovés sont occupés depuis avril 2018. 3 projets pour une quinzaine de logements sont à l'étude, à Stembert, Andrimont et Verviers. Concrétisation attendue dans les prochaines semaines... Le projet prend son envol et n'attend plus que vous !

Contact :

Rue Corneil Gomze, 59 - 4800 Verviers
+32 (0)475 43 68 83
info@habitat-invesdre.be




**LE CENTRE FEMMES / HOMMES -
VERVIERS VOUS PROPOSE:**

**FORMATION À L'UTILISATION
DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION**

SESSION DE 48H
DU LUNDI AU JEUDI DE 13H30 À 15H30

COURS GRATUITS
SI DEMANDEUR D'EMPLOI INSCRIT AU FOREM

 **CONTACT:**
INFO@CFHV.BE
087/33 18 76
<http://www.pmtic.net>




**LE CENTRE FEMMES / HOMMES -
VERVIERS VOUS PROPOSE:**

**FORMATION À L'UTILISATION
DES SMARTPHONES ANDROID**

SESSION DE 10 SEANCES DE 2H
LES MERCREDIS ET JEUDIS DE 9H À 11H

COURS GRATUITS
SI DEMANDEUR D'EMPLOI INSCRIT AU FOREM

 **CONTACT:**
INFO@CFHV.BE
087/89 16 14
<http://www.pmtic.net>



**SERVICE
MEDIATION DE DETTES**



Permanences
médiation de dettes:

mercredi de 13h à 15h
vendredi de 9h à 11h

Centre Femmes / Hommes - Verviers
Rue de Hodimont 44
4800 Verviers

Personne de contact: PONS Elisa
service.social@cfhv.be
087/33 18 76



**SERVICE
ECRIVAIN PUBLIC**



Permanence
écrivain public

le 2ème jeudi du mois
de 13h30 à 15h30

Centre Femmes / Hommes - Verviers
Rue de Hodimont 44
4800 Verviers

Personne de contact:
CHAINEUX Jeannine
0474 / 75 06 74



**SERVICE
INTEGRATION SOCIALE**



Permanences
intégration sociale:

lundi de 9h à 11h
jeudi de 13h à 15h

Centre Femmes / Hommes - Verviers
Rue de Hodimont 44
4800 Verviers

Personne de contact:
VANDERSMISSEN Marine
integrationsociale.cfhv@outlook.com

Tel: 087 / 33 18 76



**SERVICE
JURIDIQUE**



Permanences
juridique:

mardi de 9h à 13h

Centre Femmes / Hommes - Verviers
Rue de Hodimont 44
4800 Verviers

Personne de contact: HOUART Alain
04 97 / 707 700

Si vous souhaitez apporter votre contribution à nos activités, nous vous proposons d'offrir quelques heures de bénévolat, vous pouvez nous contacter au 087/ 33 18 76. Si vous souhaitez soutenir nos actions, vous pouvez devenir membre sympathisant en versant une

cotisation annuelle de 15 € sur notre compte bancaire n° BE12 7320 6296 6892 avec la mention de votre nom + cotisation année 2022. D'avance, un grand merci !

Avis important :

Notre compte bancaire a changé. Désormais, merci d'utiliser le numéro de compte suivant pour le paiement de votre cotisation :

CBC - BE12 7320 6296 6892



*Bonnes fêtes de
fin d'année!*



QUE L'ANNÉE NOUVELLE SOIT
PÉTILLANTE ET PLEINE D'ESPOIR.
NOUS AVONS HÂTE DE POUVOIR
NOUS RETROUVER SÉRÈNEMENT
ET EN TOUTE AMITIÉ !
- L'ÉQUIPE DU CENTRE FEMMES-
HOMMES / VERVIERS -